

CATALOGUE

2025

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

direction de production
cinéma, fiction
& documentaire,
scénario, langues



DIRPROD

DES OUTILS POUR EXCELLER
DES CLÉS POUR RÉUSSIR



11
ANS

Dirprod Formations

**Direction de
production
cinéma, fiction &
documentaires,
scénario, langues.**

Certification Qualiopi n° 727 OF Ind 1.

**Des outils pour exceller
Des clés pour réussir**



DIRPROD

INFO@DIRPROD.TV • DIRPRODFORMATIONS.FR • 06 84 23 33 96

SOMMAIRE

05	Depuis 2017 nous sommes Datadockés
06	Depuis 2021 nous sommes Qualiopi
08	Nos formatrices et nos formateurs
15	Nos formations Production
16	• Créer sa boîte de prod, facilement, sans se tromper
18	• Directeur de production pour le cinéma, les indispensables
20	• Directeur de production en fiction télé, les indispensables
22	• Produire un documentaire pour la télévision
24	• Produire un film de com', les indispensables
26	• Produire une émission de flux pour la télévision
28	• L'établissement du devis de production d'une film de long métrage
30	• Direction de production, un stage à la carte
33	Nos formations Scénario
34	• Comment développer et vendre un projet de série ?
36	• L'atelier bible
38	• Débusquer, reconnaître et déjouer les pièges des contrats d'auteur
40	Nos formations Langues
42	• L'anglais audiovisuel
44	• L'espagnol audiovisuel
46	Le calendrier
48	Financer sa formation
49	• Avec l'Afdas
71	• Avec l'Agefice
72	• Avec le FIFPL
73	• Avec France Travail
76	Conditions générales de vente
84	Mentions légales
86	Pour nous retrouver



DEPUIS 2017, NOUS SOMMES DATADOCKÉS

Avec la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le législateur s'est attaqué de front au domaine de la formation professionnelle, dans le but d'en contrôler la qualité. Cette loi a confié aux financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du contrôle de la qualité de l'ensemble des organismes de formation. Or, des organismes de formation, en France, on en dénombre à cette époque plus de quatre-vingt mille. La tâche qui s'annonce est donc énorme.

L'année suivante, paraît le 30 juin 2015 un décret qui apporte des précisions sur les critères à prendre en compte par les financeurs, ces fameux organismes qui vous permettent de suivre une formation sans avoir à en supporter les coûts. Ce décret détermine six critères que les financeurs vont devoir prendre en compte pour évaluer et contrôler la qualité des organismes de formation comme Dirprod Formations. Une date avait été fixée, à partir de laquelle a été publiée la liste des organismes qui remplissent les critères nécessaires et obligatoires, le 1^{er} janvier 2017.

La solution retenue est la mise en place d'une immense base de données centralisée sur laquelle les organismes de formation viendront apporter les preuves de leur respect des critères d'éligibilité et sur laquelle les organismes financeurs pourront venir les contrôler. Le fameux DATADOCK.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, il est ainsi impossible à un organisme qui ne respecte pas les critères du Datadock de voir une formation donnée à un stagiaire financée par un OPCO. Ce qui est très fâcheux pour l'organisme mais surtout très ennuyeux pour le stagiaire !

Lorsque vous flânez sur les sites des autres organismes de formation sur la toile, assurez-vous donc toujours qu'ils soient bien référencés au Datadock, ou bien faites chauffer votre carnet de chèques.

C'est pourquoi nous sommes très heureux chez Dirprod Formations d'avoir obtenu ce référencement et de pouvoir vous proposer l'assurance d'un financement à 100% de toutes les formations que vous trouverez sur ce site et au catalogue.

“Lorsque vous flânez sur les sites des autres organismes de formation sur la toile, assurez-vous donc toujours qu'il soient bien référencés au Datadock, ou bien faites chauffer votre carnet de chèques.”

DEPUIS **2021**, NOUS SOMMES **QUALIOPI**

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

En quoi consiste la marque « Qualiopi » ?

La marque « Qualiopi » vise à :

- attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Qui est concerné par la marque « Qualiopi » ?

Au 1^{er} janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés.

La marque Qualiopi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions :

- de formation ;
- de bilans de compétences ;
- permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- de formation par apprentissage.

Qui délivre la marque ?

La marque « Qualiopi » est délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité.

Le Référentiel national qualité

Ce référentiel est organisé autour de 7 critères qualité :

1. Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Pour chacun des 7 critères, le référentiel précise les indicateurs à mettre en œuvre, en fonction de la catégorie d'action concernée (action de formation, bilan de compétence, VAE, formation par apprentissage).



08



LES FORMATRICES ET LES FORMATEURS



MYRIAM

DIRECTION DE PRODUCTION

Depuis 25 ans directrice de production cinéma. 25 années au cours desquelles elle a eu la joie de travailler avec Émilie Dequenne, Didier Van Cauwelaert, Fred Testot, Victoria Abril, Penelope Cruz, Jean Rochefort, Caroline Proust, Manuel Gomez Pereira, Alejandro Agresti, Bruno Putzulu, Tcheky Karyo, Fanny Ardant et beaucoup d'autres.

Convaincue qu'il est important d'avoir plusieurs cordes à son arc, elle est également productrice exécutive et une juriste éclairée, ce qui lui permet de naviguer régulièrement entre le documentaire, la pub, la fiction TV, le théâtre et le cinéma long métrage (fiction et documentaire). Forte d'une solide expérience et d'une inconditionnelle envie de transmission, elle fait de la formation et du consulting depuis 25 ans également.



PHILIPPE

LES ÉMISSIONS DE FLUX

Il est Producteur, PDG depuis plus de 30 ans dans l'audiovisuel. Il est le découvreur de l'émission « Le dîner presque parfait » qu'il met à l'antenne et produit sur M6. Durant 5 ans, de 2013 à 2018, il dirige H2O Productions (TPMP) et devient alors le 1^{er} Producteur de flux avec 870 heures de programmes produites pour le groupe Canal. Durant les 6 années précédentes il est le Directeur Général du Pôle Télé-réalité et Docu-Réalité d'Endémol et le Producteur des émissions « Patron Incognito », « Star Academy », « Secret Story »,...



PATRICK

PRODUCTION PUB

Il commence sa carrière chez Havas comme stagiaire pour y rester plus de 7 ans. Nommé TV producer à 25 ans, il deviendra responsable de l'audiovisuel chez EURO RSCG sous la présidence de Jacques Séguéla. Producteur exécutif pour le groupe Havas et Publicis pendant 15 ans avant de voler de ses propres ailes comme producteur indépendant. Enfant de la Pub, il travaille encore pour ce secteur en 2022. Depuis quelques années, il s'intéresse de plus en plus, au documentaire et au long-métrage. En 2022, il Co-produit "Charlotte" un long-métrage d'animation réalisé par Eric Warin et Tahir Rana, co-réalise et co-produit un long-métrage documentaire sur Manu Dibango "Tonton Manu".



SARAH

SCÉNARII ET SÉRIES

Membre de la Guilde des scénaristes, Sarah Tissandier est passée par le journalisme et la communication numérique avant de suivre l'Atelier scénario de la Fémis puis le Grand Atelier Série du CEEA. Intervenante aux 3iS (école de cinéma et d'audiovisuel), Scénariste et Scriptdoctor, elle a aussi été lectrice pour le CNC et pour Arte. Elle est scénariste pour de nombreuses séries telles Scènes de ménage, En famille ou La Petite Histoire de France et a participé à l'écriture de la série « The collection » coproduction internationale (Amazon, France TV, BBC). Lauréate du Fond d'Aide à l'Innovation du CNC en 2018 et en 2019, elle développe actuellement une série.



ANNE-ELISABETH

L'ATELIER BIBLE

Scénariste depuis 2013, Anne-Élisabeth Le Gal travaille pour les trois répertoires : fiction, animation, cinéma. En 2018, sa première mini-série sur l'univers carcéral, *Les Impatientes*, co-écrite avec N.Jean et F. Lesieur pour France 2 a reçu 3 prix. A chaque diffusion, le téléfilm policier *Le Canal des Secrets* (co-écrit avec F. Lesieur et J.Minui) réalise de très bons scores d'audiences sur France 3. Elle est spécialisée dans la création de concepts originaux.



ELOÏSSA

LES LANGUES

Formatrice en anglais et en espagnol audiovisuels. C'est une spécialiste en communication. Réalisatrice, scénariste, comédienne, traductrice. Elle maîtrise le français, l'anglais, l'espagnol et parle le russe et l'italien. Elle travaille depuis des années entre l'Amérique et l'Europe et occupe une partie de son cursus professionnel à la formation en langue anglaise.



ANNE-SOPHIE

LES LANGUES

Coach linguistique depuis 1994 auprès des particuliers et entreprises sur le terrain depuis 20 ans, j'ai à cœur de transmettre le vocabulaire anglais spécifique de l'audiovisuel tout autant que la maîtrise de l'anglais courant au travers de formations soigneusement adaptées à chaque métier. Ayant travaillé moi-même pendant 10 ans dans le milieu artistique (1997-2007) en tant que comédienne et chanteuse en parallèle de mon cursus universitaire et professionnel [Cours Florent 1997-1999; Atelier International de Paul Weaver et Blanche Salant 1999-2000; École Atla Montmartre 2000-2001], je suis en mesure d'identifier les besoins et impératifs liés aux activités du secteur audiovisuel en terme de communication en Anglais et Allemand.



SARAH

LES LANGUES

Après avoir étudié à l'école d'art dramatique de Londres, j'ai cofondé la compagnie théâtrale Rollercoaster Productions, avec laquelle j'ai écrit, produit, mis en scène, conçu et joué plusieurs pièces. Je me suis installée à Paris en 2010. En enseignant l'anglais ici, j'ai très vite réalisé qu'il était essentiel pour les Français de pouvoir parler anglais afin de progresser dans leur carrière. J'aide les gens à surmonter la barrière de la langue et à augmenter considérablement leur confiance en eux. Ma formation théâtrale me permet de mieux comprendre ce qui est nécessaire à mes élèves, de les amener au niveau supérieur et de les mettre à l'aise lorsqu'ils doivent parler anglais, que ce soit dans des situations professionnelles ou sociales. Mes cours sont dynamiques et efficaces et je me spécialise dans la création d'un environnement sûr, favorable et amusant où mes étudiants peuvent s'épanouir.





15

NOS FORMATIONS **PRODUCTION**

CRÉER SA BOÎTE, FACILEMENT, SANS SE TROMPER

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Donner aux stagiaires les connaissances et compétences nécessaires à la réussite de la création de leur société.

LES PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire au suivi de cette formation. Si vous mobilisez votre CPF, vous ne devez pas avoir créé votre boîte au jour de la formation.

LES POINTS FORTS

- Cette journée est construite comme un atelier interactif, et non pas comme une Masterclass.
- La formatrice répond à toutes vos questions tout au long de la formation.
- Tout comprendre en une seule journée !

POUR QUEL PUBLIC

Toute personne désireuse de créer sa propre entreprise.

DURÉE

1 jour - 8 heures

STAGIAIRES

10 personnes

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition
des connaissances

DATES

28/03/2025

28/05/2025

30/09/2025

28/11/2025

LIEU

Paris St Martin

TARIF TTC

400€

CONTENU

- Cette formation est construite sous la forme d'un atelier interactif.
- Tout au long de la formation, chaque stagiaire qui vient avec un projet, peut exposer aux autres ses interrogations, les obstacles qu'il rencontre, ses problématiques.
- La formatrice lève les doutes, répond aux questionnements, propose les bonnes solutions et les expériences de chacun profitent aux autres.

PROGRAMME

Durant les huit heures de la journée, vous passerez en revue les chapitres suivants :

- Quelle structure choisir (SARL, SA, SAS, etc.) pour s'adapter au mieux à ses projets ?
- La rédaction des statuts en fonction du projet souhaité.
- Adapter le capital de la société à son projet.
- Les enregistrements auprès des différentes caisses sociales, Agessa, Afdas, Urssaf, Audiens, Congés spectacles, CMB.
- L'enregistrement de la société auprès du Greffe et des différents organismes sociaux (les étapes qui précèdent à ne pas oublier, les documents, tout faire sur le web).
- Le mandataire social : salarié, travailleur non salarié, intermittent du spectacle ?
- Le régime de TVA.
- Les aides à la création au niveau régional et national.
- Les financements des projets.
- Le crédit d'impôt.
- Les erreurs classiques à ne pas commettre.
- Les pièges à éviter.
- Un point sur les derniers changements en matière de législation.
- L'accompagnement à la création d'entreprise est suivi jusqu'à l'aboutissement du projet.
- Après cette journée, la formatrice continue de répondre aux questions qui lui seront posées et orientera en cas de besoin jusqu'à la pleine réussite du projet.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 10 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

ACCOMPAGNEMENT

Nous ne vous lâchons pas dans la nature à l'issue de cette journée. Nous vous accompagnons par email jusqu'à la création de votre société.

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre

formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.

- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.).
- Si vous mobilisez votre CPF, la Caisse des dépôts impose un délai incompressible de 11 jours ouvrés entre l'inscription et la date de la session.
- Tenez compte de ces délais dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>



DIRECTEUR DE PRODUCTION POUR LE CINÉMA, LES INDISPENSABLES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Tout comprendre à la gestion de la production d'un fil de long métrage et à la mise en place des moyens nécessaires à sa fabrication + comprendre la conception d'un budget + maîtriser les fondamentaux.

LES PRÉ-REQUIS

Avoir une connaissance des bases de la gestion d'une production cinématographique.

LES POINTS FORTS

- Le savoir indispensable pour la direction de production d'un film de long métrage.
- Les compétences essentielles du métier de directeur de production.

POUR QUEL PUBLIC

Producteurs, directeurs de production, assistants de production, administrateurs de production, secrétaires de production, régisseurs généraux, auteurs, réalisateurs, et tout autre professionnel concerné par la gestion de production d'un film de long métrage.

DURÉE

5 jours - 35 heures

STAGIAIRES

10 personnes

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition des connaissances

DATES

du 10 au 14/03/2025

du 16 au 20/06/2025

du 06 au 10/10/2025

LIEU

Paris St Martin

TARIF TTC

1.600€

PROGRAMME

Le rouage indispensable

Le directeur de production assume les responsabilités de la préparation, de la gestion budgétaire et du bon déroulement d'une production, de la phase de pré-production jusqu'à la fin des prises de vues et généralement jusqu'à la livraison du film. Sans lui, budget inadapté, mauvais contrats, équipe désunie, film raté.

Jour 1 : matin

Le directeur de production : le statut, le rôle et les responsabilités du directeur de production, son rôle en

développement et en production. L'équipe du directeur de production et son rôle.

Jour 1 : après-midi

La réflexion sur le scénario et les éléments qui amènent au chiffrage (dépouillement, minutage, temps de tournage, plan de travail -un film de long métrage sera analysé-).

Jours 2 et 3 :

La réflexion sur le scénario et les éléments qui amènent au chiffrage (devis : un film de long métrage sera analysé poste par poste afin de souligner l'importance de chacun.).

La convention collective du cinéma. Le planning de production.

Jour 4 : Matin

Les différents financements potentiels : CNC, fond de soutien, distributeurs, chaînes, Soficas, régions, Procirep, vendeur à l'étranger, Eurimages, Média, crédit d'impôt national, aide aux Cinémas du monde, les coproductions étrangères -les accords de coproduction-, etc. et les différents échéanciers.

(page suivante ...)

Jour 4 : après-midi

La pré-production. La préparation du tournage : les négociations et les contrats. Le CHSCT. Les assurances. La garantie de bonne fin. L'agrément des investissements et l'agrément de production.

Le tournage : la gestion humaine et les imprévus.

Jour 5 :

Le suivi de la production durant le tournage : logistique, financier (le plan de trésorerie, l'échéancier de trésorerie et l'escompte des contrats auprès d'un établissement financier, la gestion de la trésorerie), administratif et juridique.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 10 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en

regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.

- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est

à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.

- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>



DIRECTEUR DE PRODUCTION EN FICTION TÉLÉ, LES INDISPENSABLES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Tout comprendre à la gestion de la production d'une fiction et à la mise en place des moyens nécessaires à sa fabrication.

LES PRÉ-REQUIS

Avoir une connaissance des bases de la gestion d'une production audiovisuelle.

LES POINTS FORTS

- Le savoir indispensable pour la direction de production en fiction télé.
- Les compétences essentielles du métier de directeur de production.

POUR QUEL PUBLIC

Producteurs, directeurs de production, assistants de production, chargés de production, coordinateurs de production, auteurs, réalisateurs, et tout autre professionnel concerné par la gestion de production audiovisuelle.

DURÉE

5 jours - 35 heures

STAGIAIRES

10 personnes

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition des connaissances

DATES

du 17 au 21/03/2025

du 02 au 06/06/2025

du 20 au 24/10/2025

LIEU

Paris St Martin

TARIF TTC

1.600€

PROGRAMME

- Le rôle et les responsabilités du directeur de production :
 - Tout au long du développement,
 - Pendant la production,
 - Son équipe.
- La réflexion sur le scénario et les éléments qui amènent au chiffrage :
 - dépouillement,
 - plan de travail,
 - devis (il sera analysé sur la base d'une fiction télé apportée par la formatrice).
- La convention collective de l'audiovisuel.
- La convention collective des artistes-interprètes.
- Le planning de production.
- Les sources de financements :
 - Le diffuseur,
 - Le fond de soutien audiovisuel et le CNC,
 - La Procirep,
 - Les coproductions,
 - Les collectivités territoriales,
 - L'ACSE,
 - Les aides ministérielles,
 - les aides internationales,
 - Les Sofica,
 - Les préventes,
 - Les coproductions internationales,
 - Le crédit d'impôt audiovisuel,
 - Le vendeur international,
 - Les distributeurs vidéo/VAD,
 - Les produits de placement,
 - Le sponsoring,
 - Le financement participatif.
- La pré-production, la préparation du tournage : les négociations et les contrats,
- Les contrats de techniciens et d'artistes-interprètes,
- Le CCHSCT PAV, COMITÉ CENTRAL D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE,
- La CARSAT,
- L'inspection du travail,
- Les registres,
- Les délégués de plateau,
- Les assurances,
- L'autorisation préalable et l'autorisation définitive,
- Le tournage : la gestion humaine et les imprévus,
- Le suivi de la production : logistique, financier, administratif et juridique.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 10 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité

réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session

peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>



PRODUIRE UN DOCUMENTAIRE POUR LA TÉLÉVISION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser les composantes artistiques et techniques d'un documentaire pour la TV.
- Définir la nature des moyens et le type des procédures de fabrication.
 - Etablir le chiffrage du projet et le devis.
- Parvenir en fin de stage à savoir conduire la production d'un programme audiovisuel de documentaire.

LES PRÉ-REQUIS

Avoir une première connaissance de la production audiovisuelle.

LES POINTS FORTS

La production d'un documentaire pour la télévision, du développement à la livraison du PAD et des rendus de comptes, en passant par la préparation, le tournage, la gestion budgétaire et le bon déroulement d'une production en rapport très étroit avec la chaîne.

POUR QUEL PUBLIC

Producteurs, auteurs, réalisateurs, directeurs de production, assistants de production, coordinateurs de production, chargés de production, chargés du développement souhaitant accompagner des projets documentaires.

DURÉE

5 jours - 35 heures

STAGIAIRES

10 personnes

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition
des connaissances

DATES

du 14 au 18/04/2025

du 09 au 12/09/2025

du 15 au 19/12/2025

LIEU

Paris Stalingrad

TARIF TTC

1.600€

PROGRAMME

JOUR 1

- Le producteur. Le directeur de production.
- Les rapports entre le producteur et le scénariste.
- Le relationnel avec la chaîne qui entre dans le projet et les discussions avec elle.
- Les différentes étapes administratives, juridiques, financières et logistiques avec la chaîne, dès son accord sur le projet, jusqu'aux rendus de comptes.
- Les contacts avec l'éditorial et avec l'administration de production de la chaîne.

JOUR 2

- L'évaluation d'un documentaire TV en fonction du séquencier, des intentions de réalisation et de la chaîne entrant dans le projet.
- La convention collective de l'audiovisuel.
- L'établissement du devis.
- Etude de cas.

JOUR 3

- La politique éditoriale des chaînes de télévision.
- La stratégie de production et la recherche de financements (les diffuseurs (préachats et coproductions).
- La PROCIREP-ANGOA-AGICOA.

- Les aides régionales.
- Les aides ministérielles.
- Les aides internationales.
- Les préventes.
- Les coproductions internationales.
- Le Crédit d'impôt.
- Les aides européennes (CREATIVE EUROPE, etc.)

JOUR 4

- Les contrats pour un documentaire TV : option, cession de droits d'auteur et auteur-réalisateur, contrat de coproduction déléguée, contrat de pré-achat de droits de diffusion, mandat de ventes, contrat de coproduction international, etc. (page suivante ...)

- Le tournage et la post-production.
- Les RNPP et la répartition en fonction des couloirs de récupération, des territoires, etc.

JOUR 5

- Les assurances.
- Le FSA – L'autorisation préalable et l'autorisation définitive (le sélectif et l'automatique).
- L'escompte des contrats auprès d'un établissement financier
- Exercice pratique : Les participants budgétisent un documentaire à partir d'un cas réel.
- Chiffrage des 9 postes du devis.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 10 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

ACCOMPAGNEMENT

Nous ne vous lâchons pas dans la nature à l'issue de cette journée. Nous vous accompagnons par email jusqu'à la création de votre société.

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.).
- Si vous mobilisez votre CPF, la Caisse des dépôts impose un délai incompressible de 11 jours ouvrés entre l'inscription et la date de la session.
- Tenez compte de ces délais dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>



ACQUÉRIR LA STATURE D'UN PRODUCTEUR PUB, SÛR ET CRÉATIF

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Devenir un interlocuteur constructif sur la réalisation d'une vidéo Tv ou Internet face à une agence ou un client.
- Associer les objectifs budgétaires et créatifs.
- Savoir trouver et gérer les meilleurs talents pour délivrer la commande.
- Engager le budget du client, en maîtrisant les risques de production.
- En une phrase : acquérir la stature d'un producteur pub sûr et créatif.

LES PRÉ-REQUIS

Avoir une première connaissance de la production audiovisuelle.

LES POINTS FORTS

- Intervenir avec pertinence dans la chaîne de valeur annonceur-agences-production-diffuseurs.
- Cours ajusté en fonction des expériences des participants.
- Cours illustré d'exemples et de documents.
- Un document de cours détaillé est remis au participant.

POUR QUEL PUBLIC

- Producteurs, directeurs de production, assistants de production, chargés de production souhaitant élargir leur pratique au film de communication.
- Créatifs.
- Et tout autre professionnel concerné par la gestion de production d'un film de communication

CONTENU

Le film de com', lui aussi, a son langage. Il n'est ni une production simplifiée, ni une redite des productions audiovisuelles ou cinématographiques.

Ses codes propres, ses itinéraires à respecter, ses pièges, voilà tout ce que vous proposez de découvrir ces cinq jours de stage, dont le formateur, qui pratique depuis plus de vingt ans, est en quelque sorte le capitaine de bateau idéal, pour qui doit aller à la pêche au gros, dans le monde sauvage de la com'. Une formation qui s'apparente beaucoup plus à un retour d'expérience qu'un cours magistral.

Les films diffusés avec de l'achat d'espace impactent la production du film.

Les règles, les coûts, les interlocuteurs, la législation, le marché... sont à bien comprendre et très différents d'un film destiné à une diffusion sur son site internet.

Garantir la bonne fin de la production d'un film aux clients est une prérogative primordiale.

PROGRAMME

Jour 1 - Les marchés du film publicitaire.

Identifier les solutions qu'offrent le marché et vous coachez parce que les acteurs spécialisés se multiplient.

- Réflexion en groupe sur le positionnement potentiel de chaque stagiaire. (1/2 journée)

DURÉE

5 jours - 35 heures

STAGIAIRES

12 personnes

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition des connaissances

DATES

du 24 au 28/02/2025

du 12 au 16/05/2025

du 22 au 26/09/2025

du 01 au 05/12/2025

LIEU

Paris Stalingrad

TARIF TTC

1.600€

- Mieux comprendre qui vous êtes et développer plus spécifiquement la formation en fonction de votre centre d'intérêt.

(Point de vue de l'annonceur ou de l'agence de publicité/Point de vue des agences ou des sociétés de production.)

- Étude et présentation du marché en 2024.
 - De la loi Sapin aux Agences de production.
 - Les nouveaux défis de la production de films publicitaires ?
 - La naissance de Majors ?
 - Un écosystème varié, en pleine évolution.
 - Les nouveaux acteurs du marché en 2024

- Définition du film publicitaire ou de communication.
 - Qui commande le film ?
 - Qui conçoit le film ?
 - Qui produit le film ?
- Le fonctionnement d'une agence appartenant à un groupe de communication.
 - Les us et coutumes, les interlocuteurs. Tv Producer, Directeur de création, cost contrôler.
 - À qui s'adresser pour participer aux appels d'offres ?
 - Objectifs, rôle et comment ce développement dans la production de films publicitaires.
- Le fonctionnement d'une agence (ou société) de production indépendante.
 - Les nouvelles tendances de la production publicitaire.
 - Encadrement et législation de la production de films publicitaires.
 - Trouver son positionnement/ Anticiper/se développer.

Jour 2 - Création et réalisation.

- Les sociétés de production indépendante (vs) les agences de production.
 - Des spécificités différentes ?
 - Des objectifs différents ?
 - Producteur exécutif ou créatif Producer ?
- Les réalisateurs (Typologie - Compétences).
 - Où les trouver, comment les démarcher, leurs spécificités.
 - Étude et observation des réalisateurs chez les 10 plus importantes sociétés de production indépendantes en France.
 - Les réalisateurs à l'étranger. (Un listing à jour des sociétés de productions les plus active vous sera remis).
- Constituer l'équipe technique du film, les postes clés.
 - Le producteur exécutif.
 - Le directeur de production.
 - Le chef Opérateur (Directeur de la photographie / DOP).
 - Les Productions de services.
- Case Study Phase 1 : Sur la base d'un story board, trouver et proposer un réalisateur et un DOP.

Jour 3 - Répondre aux appels d'offre.

J'ai trouvé un réalisateur et une équipe pour faire le film.
Comment répondre à l'appel d'offres dans le cadre d'une compétition.

- Le brief, de l'annonceur ou d'une agence de publicité.

- Les incontournables pour obtenir des producteurs des propositions cohérentes et intéressantes ?
- Le cahier des charges.
- Les choix du réalisateur impact la forme du film et son devis.
- Les médias impactent la création et le devis de production.
- La réponse des producteurs / Réalisateurs
 - Écrire une note d'intention de réalisation.
 - Écrire une note de production.
 - Proposer un planning cohérent sur la base de la dead line de l'annonceur pour la diffusion du film.
 - Élaborer le devis (présentation d'une matrice de devis spécifique au film publicitaire remis en fin de formation).
- Case Study Phase 2 : sur la base du story Board, écrire et développer la note de production et la note de réalisation.

Jour 4 - Élaborer le devis dans ses grandes lignes.

Sur la base des notes d'intentions (réalisateur et production).
Le devis (étude, compréhension).
Les leviers de négociation du devis pour un annonceur (vs) la note d'intention du réalisateur.

- Les coûts annexes.
 - La bande son.
 - Les assurances.
 - Les voyages agence/Client.
 - Les coûts ARPP et les frais de livraison aux médias.
- Les droits de la propriété intellectuelle.
 - Les droits musique.
 - Les droits des artistes interprètes et autres ayants-droits.
 - Tout autre coût induit par la diffusion du film.
- Gérer la Post production image/trucage/bande son.
- Gérer La livraison du film aux médias.
- Case Study Phase 3 : Compréhension du devis et mise en place des postes clés pour le case Study en fonction du story board fournit en phase 1.

Jour 4 - Case Study Phase 4 : faire un dossier pertinent et efficace.

Finalisez votre proposition. Il vous faut : un réalisateur, une équipe, une note d'intention de production et de réalisation, un devis, un planning etc...
(Casting-musique-décor-repérage-etc..)

Présentez votre proposition.
PPM: (Préproduction meeting). Une réunion indispensable avant le tournage : A vous de jouer, vous présentez vos propositions définitives au formateur.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 10 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser

des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.

- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

ACCOMPAGNEMENT

Nous ne vous lâchons pas dans la nature à l'issue de cette journée. Nous vous accompagnons par email jusqu'à la création de votre société.

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.).
- Si vous mobilisez votre CPF, la Caisse des dépôts impose un délai incompressible de 11 jours ouvrés entre l'inscription et la date de la session.
- Tenez compte de ces délais dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>

PRODUIRE UNE ÉMISSION DE FLUX POUR LA TÉLÉVISION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Découvrir et comprendre la mise en place et la gestion en production des émissions de flux en télévision.

LES PRÉ-REQUIS

Avoir une première connaissance de la production audiovisuelle.

LES POINTS FORTS

- Les bases indispensables pour comprendre les programmes de flux en télévision avec un des plus grands producteurs français du genre.
- Possibilité de présenter un projet d'émission de flux pour avoir un retour du formateur.

POUR QUEL PUBLIC

Producteurs, directeurs de production, chargés de production, assistants de production, coordinateurs de production et de tout autre professionnel souhaitant découvrir les programmes de flux.

DURÉE

Sur demande

STAGIAIRES

Sur demande

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition
des connaissances

DATES

Sur demande

LIEU

Sur demande

TARIF TTC

Sur devis

CONTENU

« Touche pas à mon poste », « C'est que de la télé », « Il en pense quoi Camille ? », « L'oeuf ou la Poule », « La Grande Rassrah », « Derrière le poste », « Le Grand match », « Quand le direct part en live », « Secret Story saison 2 à 7 », « Star Academy », « La Ferme des célébrités », « Patron Incognito », « L'amour est aveugle », « L'île de la tentation », « Un Diner presque parfait », « Pékin Express », « Bachelor », « Bachelor USA »...

Depuis 1994, producteur spécialisé dans la production d'émissions de télévision de flux, Philippe Stoltz a exercé les plus hautes responsabilités à M6, W9, ENDEMOL, H2O Productions, ayant produit des émissions pour TF1, M6, NRJ12, CANAL+, C8, W9, il est également journaliste, enseignant et conférencier.

Ces cinq journées vous permettront de faire le voyage dans les émissions de flux avec LE grand spécialiste français du genre.

Une croisière ouverte à tout professionnel désireux de savoir comment se maîtrise la production d'un programme de flux. Du grand art.

* Pour découvrir et comprendre le marché audiovisuel d'aujourd'hui des chaînes de télévision et des maisons de production.

* Pour apprendre concrètement la mise en place d'une émission de flux, de sa conception à sa réalisation, de son organisation en passant par toutes les étapes de production.

PROGRAMME

Exemples de sujets traités :

- Présentation
- Équipements & offres audiovisuelles en France
- Comportements & usages
- Un peu d'histoire de la TV (Les émissions de flux)
- C'est quoi un programme de flux et de stock?
- Panorama des groupes de télévision françaises
- Lignes éditoriales des chaînes de télévision
- Les groupes de production de flux
- Grille des programmes et programmation
- Coûts des programmes TV de Flux

(Programme, page suivante ...)

- Les formats
- Adaptation des formats
- La production d'un programme
- Étapes avant la production d'une émission
- Les différents métiers d'une émission de plateau et d'une émission en extérieur
- Les étapes clefs d'une production
- To do list social
- Fournisseurs / Prestataires • To do list technique
- Point assurance
- Les documents de tournage et du juridique
- Planning / Jalonnement
- Feuille de service
- Travail sur dossier
- Évaluation
- Conducteur
- Post-production
- Archives
- Musique
- Habillage
- Relevé des droits
- Organiser un plateau
- Construction d'une approche budgétaire/devis d'une émission plateau
- L'après production & diffusion
- Présentation par les stagiaires de leur dossier de présentation/ format d'une émission de flux pour évaluation
- Présentation et évaluation (suite)
- Bilan de la formation
- Références bibliographiques leur :
 - Son rôle,
 - Ses objectifs,
 - Le cost control
- Les agences.
 - Leur rôle,
 - Leurs objectifs,
 - La TV production.
- Les sociétés de production.
 - Leurs spécificités,
 - Leurs objectifs,
 - Le producteur exécutif,
 - Jeux de rôle établi en fonction des participants.
- Debrief.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

ACCOMPAGNEMENT

Nous ne vous lâchons pas dans la nature à l'issue de cette journée. Nous vous accompagnons par email jusqu'à la création de votre société.

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de

vidéos à regarder chez vous.

- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.).
- Si vous mobilisez votre CPF, la Caisse des dépôts impose un délai incompressible de 11 jours ouvrés entre l'inscription et la date de la session.
- Tenez compte de ces délais dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>

L'ÉTABLISSEMENT DU DEVIS DE PRODUCTION D'UN FILM DE LONG MÉTRAGE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Tout comprendre à la gestion de la production d'une fiction et à la mise en place des moyens nécessaires à sa fabrication.

LES PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique professionnelle de l'organisation et de la gestion d'une production.

LES POINTS FORTS

- Une formation de 15 journées, axée sur le devis d'un film récent de long métrage.
- La compétence centrale du métier de Directeur de production de cinéma.

POUR QUEL PUBLIC

Directeurs de production, producteurs, administrateurs de production, chargés de production, assistants de production, coordinateurs de production, régisseurs généraux, auteurs, réalisateurs, assistants réalisateurs.

DURÉE

15 jours - 105 heures

STAGIAIRES

6 personnes

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition des connaissances

DATES

du 30/06 au
19/07/2025

LIEU

Paris Stalingrad

TARIF TTC

4.800€

CONTENU

L'établissement du devis de production est la pièce financière maîtresse qui va permettre le démarrage de la production.

Il détermine combien d'argent sera dépensé pour chaque phase de réalisation d'un film: développement, pré-production, production, post-production.

Sa maîtrise est indispensable pour que la production soit sur des rails et que toutes les étapes, puissent se succéder jusqu'à la bonne fin du film.

Les coûts à estimer sont nombreux et de toutes sortes. Ils doivent être calculés au plus juste, car le budget du film en dépend et obtenir une

rallonge peut quelques fois s'avérer très difficile.

Un devis de production peut faire plusieurs dizaines de pages !

C'est au directeur de production, en collaboration avec le producteur, d'établir le devis et de gérer les dépenses effectuées lors du tournage et de sa préparation. Son rôle est aussi, tout au long du tournage, de veiller au respect de ce budget.

ATTENTION !

Cette formation, en plus du devis, va vous apprendre à faire un dépouillement, première étape indispensable à la réussite de l'ensemble.

Qu'est-ce qu'un dépouillement ?

A partir du scénario de tournage, on extrait, pour chaque séquence, toutes les indications répertoriées (rôles, costumes, décors, effets spéciaux, accessoires etc.), puis on calcule le temps de la séquence et le temps de tournage approprié.

Sans ce travail d'indexation scrupuleux et structuré, tout l'édifice s'effondre.

(Regardez à deux fois les formations sur le devis qui ne vous enseignent pas le dépouillement)

PROGRAMME

Semaine 1 : le DEPOUILLEMENT.

Semaine 2 : suite du dépouillement, puis le PLAN DE TRAVAIL.

Semaine 3 : le CHIFFRAGE.

L'ensemble structuré en 9 postes :

1. Les droits artistiques;
2. Le personnel;
3. L'interprétation;
4. Les charges sociales;
5. Les décors et les costumes;
6. Les transports, régie, défraiements;
7. Les moyens techniques;
8. La post production;
9. Les assurances et divers (frais de publicité et frais financiers);

avec en plus :

- Les frais généraux;
- Les imprévus;
- Des travaux pratiques sont organisés tout au long de la session sur le cas concret d'un authentique film de long métrage, français, sorti en salles.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les groupes sont au maximum de 12 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec la formatrice, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.

- Passage en revue de tous les cas de figure, types de société, statuts, capital social et comparatif en regard des projets des stagiaires des choix possibles, des choix pérennes, des choix risqués.
- Illustration par la présentation de cas concrets.
- Contrôle continu et test en fin de stage.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

ACCOMPAGNEMENT

Nous ne vous lâchons pas dans la nature à l'issue de cette journée. Nous vous accompagnons par email jusqu'à la création de votre société.

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est

à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.

- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.).
- Si vous mobilisez votre CPF, la Caisse des dépôts impose un délai incompressible de 11 jours ouvrés entre l'inscription et la date de la session.
- Tenez compte de ces délais dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>



30

LE FORMATEUR*Pour chaque spécialité, le formateur référent au sein de notre équipe.*

DIRECTION DE PRODUCTION, UN STAGE À LA CARTE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Acquérir une plus grande maîtrise
de son outil professionnel au niveau de la production.

LES PRÉ-REQUIS

Avoir le besoin ponctuel de parfaire ses connaissances et d'enrichir sa pratique professionnelles..

LES POINTS FORTS

- Aucun formatage,
- Des cours adaptés et personnalisés,
- Une formation chaque fois destinée à un professionnel particulier et répondant étroitement à ses besoins.

POUR QUEL PUBLIC

Toute personne travaillant dans les milieux du cinéma, de la télévision et théâtre : directeurs de production, administrateurs de production, secrétaires de producteur, régisseurs généraux, producteurs, scénaristes, réalisateurs, créateur d'entreprise en activité ou en instance de création, et plus généralement les techniciens et les intermittents du spectacle.

DURÉE

Suivant devis

STAGIAIRESSuivant
cahier des charges**CATÉGORIE**

Perfectionnement & acquisition
des connaissances

DATES

Suivant devis

LIEU

Paris Stalingrad

TARIF TTC**Sur devis****DÉROULEMENT****Audit des besoins.**

Dans un échange, nous faisons le point sur vos besoins, le ou les participants, leurs profils, rôle, expérience professionnelle, vos contraintes et vos souhaits.

Etude du cahier des charges.

Nous établissons un programme pédagogique, niveau, budget, planning.

Elaboration d'un programme personnalisé.

Le contenu de la formation est établi et nous créons les supports de cours.

Suivi et accompagnement.

En cours de formation nous restons toujours à votre écoute pour d'autres développements. Sans engagement, n'hésitez pas à nous consulter.

DOMAINES**Pour :**

- La fiction télé
- Le cinéma
- Le documentaire
- La publicité
- Les émissions de flux

Faire le point sur le droit d'auteur, l'élaboration, l'analyse, la rédaction des contrats, la paie, les tournages, la direction de production, etc.

PROGRAMME A LA DEMANDE**Exemples de thématique :**

- Les enjeux du cinéma et de l'audiovisuel
- Les dispositions législatives et réglementaires : organisation et pouvoirs,

- Les dispositions législatives et réglementaires : aides et soutiens, décisions européennes,
- le distributeur et l'exploitation des films en salles,
- L'exploitation des films d'art et d'essai.
- Les financements du cinéma

- les services et les aides du CNC,
- le fonds de soutien,
- les financements internationaux,
- les politiques de coproduction et de préachats des principaux diffuseurs,
- les SOFICA,
- les mécanismes de soutien européens,
- les chaînes de télévision,
- les financements complémentaires,
- Les Cinémas du Monde (ex. Fonds Sud cinéma).
- Les financements de l'audiovisuel

- les services et les aides du CNC,
- le fonds de soutien,
- les financements internationaux,
- les politiques de coproduction et de préachats des principaux diffuseurs,
- les SOFICA,
- les mécanismes de soutien européens,
- les chaînes de télévision,
- les financements complémentaires.
- Du scénario au film terminé
- Les éléments du scénario,
- Le minutage, le découpage technique,
- Le dépouillement,
- Le plan de travail,
- Le devis,
- Les contraintes de la production,
- L'organisation de la préparation et sa finalité,
- La mise en place du projet,
- Destination du produit et ses contraintes,
- Mode de réalisation,
- La méthodologie et la mise en œuvre des techniques et choix des techniciens de collaboration,
- Les arbitrages,
- Contrôler et mettre en œuvre,
- La gestion humaine du plateau,
- Les arbitrages du plan de travail et du devis,
- Le tournage et les finitions,
- La distribution du film et la sortie en salle,
- La chronologie des médias (sortie en salles, vidéo, télédiffusion).
- Etude et analyse du devis d'un film (votre propre projet) : plan comptable du cinéma
- Etude et analyse du devis à partir d'une bible de série ou d'un documentaire de création (votre propre projet) : plan comptable du cinéma
- Cinéma : Agrément / Visa / RPCA
- Montage du dossier d'agrément des investissements et agrément de production (long métrage cinéma),
- Les autres montages de dossiers de financement,
- Obtention du visa d'exploitation,
- Le RPCA.

Audiovisuel

- Le montage du dossier d'autorisation préalable et d'autorisation définitive (fiction, documentaire télé),
- Les autres montages de dossiers de financement.

L'aspect juridique

- la cession des droits de l'auteur au producteur,
- la rédaction des contrats d'auteur,
- le contrat d'artiste-interprète : droits voisins du droit d'auteur et le contrat d'engagement,
- le contrat de droits musicaux et leur gestion (musique originale / musique préexistante),
- le droit à l'image,
- le contrat d'assurance et la garantie de bonne fin : le rôle de assureur,
- le contrat des techniciens,
- le contrat d'achat de droits de télédiffusion,
- le contrat de coproduction / coproduction financière ou technique et artistique / coproduction étrangère (les accords de coproductions),
- le contrat vidéographique,
- le contrat de prestations de services,
- le contrat de production exécutive,
- le contrat de distribution en salles,
- le mandat de ventes à l'étranger.

L'aspect financier

- la gestion des salaires,
- l'échéancier de trésorerie,
- l'escompte des contrats,
- l'étude des différents postes du devis.
- Les chefs de poste, leurs équipes et leurs responsabilités
- La notion du producteur délégué, du producteur associé, du producteur exécutif

QUELLES MODALITES ?

A partir d'1 journée de formation sur un point particulier et sans limite de durée pour répondre à l'ensemble de vos besoins.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les formateurs sont des professionnels en activité qui vous apporteront leur vécu, et vous donneront cette formation à l'aune de leurs expériences.
- Le travail sur des documents issus de vraies productions sert de base à l'apprentissage et constitue

à la fois les travaux dirigés qui permettent de s'approprier les outils et les méthodes de la direction de production.

- Durant tout le parcours de formation sont réservés des temps pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de Wi-Fi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>



33

NOS FORMATIONS **SCÉNARIO**

COMMENT DÉVELOPPER ET VENDRE UN PROJET DE SÉRIE ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Acquérir des outils pour présenter, valoriser et défendre son projet de série : du pitch à la bible.

LES PRÉ-REQUIS

Intérêt pour la création et le développement de série.

LES POINTS FORTS

- Une formation dispensée par une scénariste expérimentée.
- Une vision d'ensemble de la série, de l'idée de départ à la vente au diffuseur.

POUR QUEL PUBLIC

Auteurs et producteurs, porteurs de projets de série ou toute personne curieuse de saisir les différents aspects de l'écriture sérielle audiovisuelle et d'en comprendre les enjeux et le marché.

DURÉE

4 jours - 28 heures

STAGIAIRES

10 personnes

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition des connaissances

DATES

Dates à venir

LIEU

Paris Stalingrad

TARIF TTC

1.680€

CONTENU

Vous avez une idée de série ?
Vous voulez l'écrire ou la faire écrire ?
Quelles questions devez-vous vous poser pour développer ce projet et par où commencer ?
Est-ce une idée originale ? tendance ?
Est-ce bien une idée de série et pas de film ou de téléfilm ? et si oui, à quel type de série se rattache-t-elle ?

En 4 jours, au travers d'exemples, d'échanges, de retours d'expérience et de travaux pratiques sur votre projet, nous répondrons à ces questions et vous saurez quel cadre correspond à votre projet et à qui le faire lire.

Venez avec votre projet, on s'occupe du reste !

PROGRAMME

Jour 1 : LE MARCHÉ, LE PUBLIC, LA DIFFUSION DES SÉRIES.

A qui s'adressent les séries ?
Pourquoi regarde-t-on de la série ?
Pourquoi produit-on de la série ?

– La révolution des plateformes : qu'est-ce que ça change dans le monde et en France ?

Pourquoi parle-t-on de « momentum » ?
La délinéarisation qu'est-ce que ça change ?
Netflix, Amazon, Disney+ etc est-ce bien pour nous ?

De quoi parlent les séries télévisées françaises actuelles ?
Genres, sujets, héros, adaptations, formats, public... ?
– En France, qui fait quoi ? et dans quel ordre ?

Les acteurs du marché et leurs fonctions, les étapes de développement d'une série : de l'idée d'une série à la mise en production d'une série.

Les interlocuteurs et leurs métiers :
Chargés de programmes, Producteurs, Chargés de développement, Lecteurs, Directeurs de collection, Directeurs littéraires, Agents, Réalisateurs, Scénaristes, Auteurs, Showrunners.

DÉVELOPPER UN PROJET DE SÉRIE

La série, un objet filmique particulier

Qu'est-ce qui caractérise la série ?
Typologie des formes de séries : séries feuilletonnantes, séries bouclées, séries semi-bouclées, mini-séries, anthologies.

Typologie des narrations sérielles à partir des conflits : character driven, arena driven, catalog driven / theme driven, plot driven / action driven

Typologie des genres : les genres purs et les genres hybrides

Polar, Thriller, Horreur, Comédie, Comédie romantique, Comédie de remariage, Bromance, Dramédie, Procédural, Drame, Mélodrame, Soap, Fantastique, Anticipation, Dystopies, Présupposé fantastique, Etc.

Jour 2 : LES CINQ DIMENSIONS DE LA SERIE.

À travers de nombreux extraits de série (The Crown, Marvellous Mrs Maisel, Love, Tchernobyl, Docteur House, Downtown Abbey, etc.) nous étudierons :

- Le sujet, le thème et la question dramatique dans une série
- Les personnages (quelle différence avec les personnages d'un long métrage ?)
- La structure narrative / formule / concept (ou high concept)
- L'arène
- L'intrigue

Jour 3 : TRAVAUX PRATIQUES.

Étude de cas UNORTHODOX (4 épisodes) : Une série allemande sur Netflix.

- En quoi la série Unorthodox répond-elle au cahier des charges de la plateforme Netflix ?
- Les 5 dimensions de la série (Thème, personnages, concept, arène, intrigue), le genre ?
- Identifier et comprendre la structure dramatique d'une saison.

Comment fonctionnent les ateliers d'écriture en France, les writing rooms aux US. Le poste de Showrunner existe-t-il ?

Boîte à outils :

- À qui vendre sa série ?
- À quel moment ?

- Contrats, conseils et tips.
- Que faire lire ?
- Dans quel ordre et à qui ?
- Le document de présentation, la bible, la pré-bible, la bible d'écriture, synopsis, arches narratives, pilote dialogué...
- Les aides, festivals et concours divers.

Jour 4 : LE TRAVAIL D'ATELIER.

Une semaine avant l'atelier, les stagiaires rendront une pré-bible à la formatrice (un document de 5 à 15 pages maximum) reprenant les éléments essentiels de leur projet de série, après les trois mois passés à la refonte de leur projet suite à la première partie de la formation.

Cette journée sera consacrée à un retour de la formatrice sur chaque projet.

Elle en analysera les points forts et proposera des directions pour les points d'amélioration.

Nous en affinerons le pitch et la stratégie de vente.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les formateurs sont des professionnels en activité qui vous apporteront leur vécu, et vous donneront cette formation à l'aune de leurs expériences.
- Le travail sur des documents issus de vraies productions sert de base à l'apprentissage et constitue à la fois les travaux dirigés qui permettent de s'approprier les outils et les méthodes de la direction de production.
- Durant tout le parcours de formation sont réservés des temps pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>

36

LA FORMATRICE

Anne-Elisabeth LE GAL, scénariste expérimentée.

L'ATELIER-BIBLE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable de remettre en question une partie de son travail pour l'améliorer.
- Travailler sur le « marketing » : quelle est la meilleure façon de présenter mon document pour qu'il suscite l'intérêt d'une chaîne ou d'un producteur ?

LES PRÉ-REQUIS

- Avoir rédigé une bible de série libre de droits (actuellement non optionnée), entre 5 et 15 pages maximum.
- Avoir lu les projets des autres élèves qui vous seront envoyés avant la formation.

LES POINTS FORTS

- Un atelier pratique pour trouver des solutions personnalisées en fonction de chaque projet.
- La révision de certaines notions théoriques selon les demandes.
- Une formation dispensée par une scénariste confirmée.

POUR QUEL PUBLIC

Scénaristes, auteurs, porteurs de projets de série ou toute personne ayant envie de réécrire en profondeur son projet ou/et de l'améliorer. série audiovisuelle et d'en comprendre les enjeux et le marché.

DURÉE

5 jours - 35 heures

STAGIAIRES

8 personnes

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition
des connaissances

DATES

du 31/03 au
04/04/2025du 13/10 au
17/10/2025

LIEU

Paris St Martin

TARIF TTC

2.100€

CONTENU

Vous avez une bible de série géniale qui dort dans un tiroir ?
Vous aimeriez l'améliorer ou la remettre au goût du jour pour la faire lire à des professionnels ?
Vous vous demandez quelles grilles de lecture adoptent les producteurs ou les plateformes pour optionner ou non un projet ?
Vous êtes prêt à vous replonger dans votre bible pour voir ce qui ne va pas et la retravailler ?

En 5 jours, nous vous proposons des outils pratiques pour trouver avec vous ce qui fonctionne ou doit être amélioré dans votre dossier. L'idée étant de vous aider à retravailler votre bible pour qu'elle circule à nouveau sur le marché de la production audiovisuelle.

Les objectifs ?

- Retrouver l'élan créatif qui vous a poussé à écrire ce projet auquel vous croyez toujours (parce que c'est une très bonne idée).
- Trouver ensemble des axes de réécriture et se mettre chacun au travail pour qu'à la fin de la formation, vous ayez en tête un plan précis pour réécrire votre bible de série le plus sereinement possible.

Le but ultime étant de décrocher grâce à ce travail de « réparation » une option, des rendez-vous chez des producteurs ou une bourse d'écriture.

PROGRAMME

5 JOURS structurés en demies-journées de travail.

Les matinées : des demies-journées théoriques pour revoir les bases selon les problèmes de chacun (du personnage pro actif en passant par les enjeux, le concept, la note d'intention, la structure d'un pilote de 26 ou 52 minutes...).

Les après-midi : des ateliers pratiques où chacun avancera progressivement sur une note de réécriture détaillée qui permettra en sortant du stage de savoir exactement quoi reprendre et dans quel ordre.

JOUR 1 – Rappel des bases + analyse des projets de chacun pour trouver ce qui pourrait être amélioré.

JOUR 2 – L'histoire et sa structure.

JOUR 3 – Le personnage.

JOUR 4 – Concept ou Hi-Concept ?.

JOUR 5 – L'intention, les décors, les arches.

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formatrice est une professionnelle en activité qui vous apportera son vécu, et vous donnera cette formation à l'aune de ses expériences.
- Le travail sur des documents issus de vraies productions sert de base à l'apprentissage et constitue à la fois les travaux dirigés qui permettent de s'approprier les outils et les méthodes de la direction de production.
- Durant tout le parcours de formation sont réservés des temps pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre à la formatrice une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>



DÉBUSQUER, RECONNAÎTRE ET DÉJOUER LES PIÈGES DES CONTRATS D'AUTEUR ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Comprendre et analyser les composantes d'un contrat d'auteur, comprendre quelles sont les règles qui le régissent et à quels impératifs il répond.

LES PRÉ-REQUIS

Aucun.

LES POINTS FORTS

Une formation complète sur une seule journée.

POUR QUEL PUBLIC

Auteurs, auteur-réalisateurs, producteurs, directeurs de production et tout autre professionnel étant amené à signer des contrats de cession de droits d'auteur.

DURÉE

1 jour - 7 heures

STAGIAIRES

12 personnes

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition
des connaissances

DATES

07/04/2025

31/10/2025

LIEU

Paris St Martin

TARIF TTC

380€

CONTENU

Sur une journée, vous allez visiter les coulisses des contrats. Comprendre ce qui se passe dans la tête de ceux qui écrivent les contrats qu'on vous demande de signer. Comprendre pourquoi tel paragraphe n'est pas aussi important qu'il n'y paraît alors que les trois petites lignes en-dessous sont essentielles.

Une formation indispensable, parce qu'il ne doit pas être nécessaire d'avoir un master en droit des affaires pour lire un contrat, le comprendre et décider de le signer... ou pas.

PROGRAMME

- Le contrat d'option.
- Propriétaire de l'idée originale, quels pouvoirs?
- La notion de cession de droits d'auteur. Qu'est-ce que c'est ?
- Les droits moraux et les droits patrimoniaux. Les droits voisins. Les atteintes aux droits d'auteurs.
- La durée des droits et le domaine public. L'étendue de la cession et les exploitations cédées.
- La propriété d'une œuvre et son usage.
- L'œuvre de commande : écrire pour une bible que l'on n'a pas écrite : qu'est-ce que ça change?
- Le contrat au forfait ?
- Le rôle des sociétés de gestion collective (SACD, SCAM)

- Les rémunérations : minimum garanti, forfait, RNPP.
- Les accords professionnels.
- Les articles léonins.
- Les articles à lire en premier.
- Les articles à surveiller.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Les formateurs sont des professionnels en activité qui vous apporteront leur vécu, et vous donneront cette formation à l'aune de leurs expériences.
- Le travail sur des documents issus de vraies productions sert de base à l'apprentissage et constitue à la fois les travaux dirigés qui permettent de s'approprier les outils et les méthodes de la direction de production.
- Durant tout le parcours de formation sont réservés des temps pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- Une Attestation individuelle de fin de formation
- Une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les

personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>

INFORMATIONS PRATIQUES

Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session





41

NOS FORMATIONS **LANGUES**

L'ANGLAIS AUDIOVISUEL

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être à même de s'exprimer en anglais comme on le fait en français dans son environnement professionnel.

LES PRÉ-REQUIS

- Avoir une première connaissance de la langue anglaise.
- Formation accessible quelque soit le niveau.

LES POINTS FORTS

- Une formation dédiée qui prend en compte vos spécificités.
- Un module axé exclusivement sur le cinéma et l'audiovisuel avec des exercices pratiques et des mises en situation dans le réel.

POUR QUEL PUBLIC

Toute personne ayant à utiliser l'anglais audiovisuel dans sa pratique professionnelle.

DURÉE

À la demande

STAGIAIRES

One-to-one ou suivant devis

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition des connaissances

DATES

Suivant devis

LIEU

Suivant devis

TARIF TTC

Sur devis

PROGRAMME

- Confirmer et enrichir ses connaissances culturelles anglaises et américaines pour favoriser la communication ;
- Rappel de toutes les formes verbales qui empêchent l'intelligibilité et la fluidité du discours dans un cadre professionnel;
- Aborder des tournures de phrases complexes afin de rendre le discours plus authentique;
- Acquérir des connaissances culturelles anglaises et américaines pour favoriser la communication;
- Acquérir les bases de la terminologie technique et pratique de l'audiovisuel, télévision et cinéma.
- Pouvoir présenter ses fonctions, spécificités, productions, partenaires et clients;
- Être à l'aise pour communiquer avec une équipe de tournage, des techniciens.
- Acquérir un vocabulaire technique spécifique à sa pratique professionnelle;
- Aborder le cinéma dans la culture anglophone;
- Maîtriser la communication téléphonique pour prendre contact, organiser des déplacements, parler métier ;
- La gestion des relations avec les fournisseurs et les partenaires étrangers;
- Être à l'aise face aux particularismes culturels et sociaux pour mieux communiquer.
- Donner des directives, maîtriser les nuances de la langue pour expliquer de façon claire et polie ;
- Pouvoir expliquer un problème et le résoudre ;
- L'organisation de réunions;
- Maîtriser les différentes étapes de la production et pouvoir ainsi élaborer des réponses efficaces en situation de tournage.

(Le contenu des cours peut varier en fonction de votre niveau de départ et du nombre d'heures consacrées aux cours.)

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation se déroule principalement sur Zoom en one-to-one, en suivant le programme mis en place suite à vos besoins.
- Ainsi, vous êtes libre de vos échanges avec la formatrice, pour une meilleure approche pédagogique, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et le plus d'un suivi individuel.
- Alternance de cours théoriques et d'illustration par des cas pratiques.
- Des temps sont réservés pour une application concrète et constante des acquis et un contrôle continu des connaissances.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>



L'ESPAGNOL AUDIOVISUEL

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être à même de s'exprimer en anglais comme on le fait en français dans son environnement professionnel.

LES PRÉ-REQUIS

- Avoir une première connaissance de la langue espagnole.
- Formation accessible quelque soit le niveau.

LES POINTS FORTS

- Une formation dédiée qui prend en compte vos spécificités.
- Un module axé exclusivement sur le cinéma et l'audiovisuel avec des exercices pratiques et des mises en situation dans le réel.

POUR QUEL PUBLIC

Toute personne ayant à utiliser l'anglais audiovisuel dans sa pratique professionnelle.

DURÉE

À la demande

STAGIAIRES

One-to-one ou suivant devis

CATÉGORIE

Perfectionnement & acquisition des connaissances

DATES

Suivant devis

LIEU

Suivant devis

TARIF TTC

Sur devis

PROGRAMME

- Confirmer et enrichir ses connaissances culturelles anglaises et américaines pour favoriser la communication ;
- Rappel de toutes les formes verbales qui empêchent l'intelligibilité et la fluidité du discours dans un cadre professionnel;
- Aborder des tournures de phrases complexes afin de rendre le discours plus authentique;
- Acquérir des connaissances culturelles anglaises et américaines pour favoriser la communication;
- Acquérir les bases de la terminologie technique et pratique de l'audiovisuel, télévision et cinéma.
- Pouvoir présenter ses fonctions, spécificités, productions, partenaires et clients;
- Être à l'aise pour communiquer avec une équipe de tournage, des techniciens.
- Acquérir un vocabulaire technique spécifique à sa pratique professionnelle;
- Aborder le cinéma dans la culture anglophone;
- Maîtriser la communication téléphonique pour prendre contact, organiser des déplacements, parler métier ;
- La gestion des relations avec les fournisseurs et les partenaires étrangers;
- Être à l'aise face aux particularismes culturels et sociaux pour mieux communiquer.
- Donner des directives, maîtriser les nuances de la langue pour expliquer de façon claire et polie ;
- Pouvoir expliquer un problème et le résoudre ;
- L'organisation de réunions;
- Maîtriser les différentes étapes de la production et pouvoir ainsi élaborer des réponses efficaces en situation de tournage.

(Le contenu des cours peut varier en fonction de votre niveau de départ et du nombre d'heures consacrées aux cours.)

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation se déroule principalement sur Zoom en one-to-one, en suivant le programme mis en place suite à vos besoins.
- Ainsi, vous êtes libre de vos échanges avec la formatrice, pour une meilleure approche pédagogique, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et le plus d'un suivi individuel.
- Alternance de cours théoriques et d'illustration par des cas pratiques.
- Des temps sont réservés pour une application concrète et constante des acquis et un contrôle continu des connaissances.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

HANDICAP

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation demandant un soin particulier, merci de nous contacter au préalable afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en "distanciel synchrone", c'est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d'un accès internet rapide, d'un micro-ordinateur avec micro et caméra.

INFORMATIONS PRATIQUES

Suivant la méthode de financement, les délais d'accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu (études de cas, mises en situation)
- Durant la dernière heure de formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email, à nous retourner, une évaluation à froid.

JE M'INCRIS >>>



46



NOTRE CALENDRIER

	Durée en jours	Stagiaires	Prix TTC	CPF	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CRÉATION D'ENTREPRISE																
Créer sa boîte, facilement, sans se tromper	1	10	400	✓	31		29		31		1			2		2
LA PRODUCTION																
Directeur de production pour le cinéma, les indispensables	5	8	1600		22-26					10-14				21-25		16-20
Directeur de production en fiction télé, les indispensables	5	8	1600							17-21						9-13
Produire un documentaire pour la télévision	5	8	1600				11-15			10-14			23-27		25-29	
Acquérir la stature d'un producteur pub, sûr et créatif	5	12	1600				4-8			3-7					18-22	
Produire une émission de flux pour la télévision	5	12	1600													
L'établissement du devis de production d'un film de long métrage	15	4	4800								8-26					
Direction de production, un stage à la carte	devis	devis	devis		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
LE SCÉNARIO																
Comment développer et vendre un projet de série ?	4	10	1680				26-29		21-24						12-15	
L'atelier bible	5	8	2100				4-8		13-17					7-11		
AUTRES FORMATIONS																
Débusquer, reconnaître et déjouer les pièges des contrats d'auteur	1	12	380					5							6	
L'anglais audiovisuel	devis	devis	devis		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
L'espagnol audiovisuel	devis	devis	devis		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x

48

FINANCER SA FORMATION

L'AFDAS VOUS PROPOSE UN TOUR D'HORIZON

ARTISTES-AUTEURS

Quelles conditions ?

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteurs, dès lors que vous justifiez de :

Sur les 3 dernières années (*hors année en cours*) : de recettes artistiques cumulées d'un montant minimum de **7 128€** (*600 x smic horaire brut au 01/11/2024*)

Ou

Sur les 5 dernières années (*hors année en cours*) : de recettes artistiques cumulées d'un montant minimum de **10 692€** (*900 x smic horaire brut au 01/11/2024*)

Pour justifier vos recettes ou droits d'auteurs, nous avons besoin d'un des documents suivants :

- Déclaration Urssaf Limousin
- Attestations annuelles de revenus artistiques
- Relevés de droits d'auteurs
- Appels trimestriels à cotisations

Quelles formations et quel financement ?

Le coût pédagogique

- La prise en charge du coût pédagogique est calculée en fonction des barèmes horaires et plafonds définis chaque année par le Conseil de gestion des artistes-auteurs.
- Les financements accordés par l'Afdas dépendent des budgets disponibles et ne pourront excéder 5 600€ par an et par personne.

(Plus de détails sur <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>)

INTERMITTENTS DU SPECTACLE ET DE L'AUDIOVISUEL

Quelles conditions ?

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, dès lors que vous justifiez :

D'une ancienneté professionnelle de deux ans et d'un volume d'activité minimum sur les deux dernières années.

Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, la recevabilité s'apprécie sur les 3 dernières années.

Votre ancienneté professionnelle est calculée par l'Afdas à compter du premier jour travaillé en tant qu'intermittent. Elle n'a pas de rapport avec votre situation au regard de Pôle Emploi.

(plus de détails sur les critères de recevabilité : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>)

JOURNALISTES PIGISTES

Quelles conditions ?

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du plan de développement des compétences, vous devez :

- Être titulaire de la carte de presse avec la mention pigiste en cours de validité le jour de la demande de formation
- Et justifier d'au moins un bulletin de salaire en qualité de pigiste sur les 12 derniers mois

Quelles formations et quel financement ?

Le filières prioritaires

Des formations de qualité et adaptées à vos besoins ont été décidées par les représentants de votre profession et l'Afdas, et réparties en 4 filières prioritaires :

- Journalisme
- Conception réalisation médias numériques
- Image/lumière (formation prise de vue, photo,...)
- Education aux médias et à l'information

Quel plafond de prise en charge ?

Vous pouvez bénéficier d'un forfait annuel jusqu'à **4 000€**.

(plus de détails sur <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/journalistes-pigistes-de-presse-de-la-presse-ecrite-des-agences-de-presse-et-de-la-presse-en-ligne.html>)



PLAFONDS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Des plafonds adaptés en fonction de la taille de son entreprise pour financer les coûts pédagogiques des formations des salariés :

Entreprises de moins de 11 salariés**Plafond de 1 400 euros HT / an*****Entreprises de 11 à 49 salariés****Plafond de 2 100 euros HT / an***

**Dans la limite des fonds disponibles à l'Afdas.*

LE PLAN CONVENTIONNEL DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Les partenaires sociaux de certaines branches professionnelles ont défini des modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels appelés auprès des entreprises de ces branches, pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Sur les pages suivantes vous trouverez tous les renseignements sur les dispositifs spécifiques adaptés à chacune des branches ci-dessous :

- Audiovisuel et production cinématographique
- Distribution directe
- Espaces de loisirs, d'attraction et culturels
- Exploitation cinématographique
- Hôtellerie de Plain Air (HPA)
- Organisme de tourisme
- Presse Quotidienne Nationale (PQN)
- Presse Quotidienne Régionale, Presse Hebdomadaire Régionale (PHR) et Presse Quotidienne Départementale (PQD)
- Presse magazine
- Publicité
- Spectacle vivant
- Sport
- Télécommunications

AUDIOVISUEL ET PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de l'audiovisuel et de la production cinématographique, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins _____ **3 600 € HT**
de 11 salariés

Entreprises de 11 salariés _____ **200 % de la contribution convention nette frais**
à moins de 300 salariés **de gestion sans être inférieur à 5 000 € HT**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- L'allocation à la fonction tutorale à hauteur de 1 000 € HT pour tout contrat de professionnalisation démarré après le 1er mai 2021
- Les coûts pédagogiques des actions de VAE
- Les coûts pédagogiques des CQP de la branche
- Les coûts pédagogiques des actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail »
- Les prestations d'appui-conseil
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi en cas d'insuffisance budgétaire
- Co-financement des projets FNE en mobilisant les fonds conventionnels pour les entreprises de moins de 50 salariés en dehors du plafond annuel.
- Le budget mobilisable par entreprise s'élève au maximum à 10 500 € HT.
- Financement des certifications de branche et interbranche : les coûts pédagogiques de la Certification interbranche « Eduquer aux médias et à l'information en dehors du plafond de l'entreprise ».
- Les coûts pédagogiques et les frais de déplacement aux conditions validées par le CA de l'Afdas de la Certification « Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle »
- Financement des coûts pédagogiques de l'offre de formation « Transition Écologique » sur le plan conventionnel en dehors du plafond de l'entreprise.

**dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.*

DISTRIBUTION DIRECTE

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de la distribution directe, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins _____ **500 € HT**
de 11 salariés

Entreprises de 11 salariés _____ **150 % de la contribution convention**
à moins de 250 salariés **nette frais de gestion**

Entreprises de 250 salariés _____ **105 % de la contribution convention**
et plus **nette frais de gestion**

**dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.*



ESPACES DE LOISIRS, D'ATTRACTION ET CULTURELS

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins _____ **2 900 € HT**
de 11 salariés

Entreprises de 11 salariés _____ **1 700 € HT + 200 % de la contribution convention**
à moins de 50 salariés **nette frais de gestion**

Entreprises de 50 salariés _____ **200 % de la contribution convention**
et plus **nette frais de gestion**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- Les actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas)
- Les prestations d'appui-conseil
- Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi en cas d'insuffisance budgétaire
- Co-financement, quel que soit la taille de l'entreprise, des coûts pédagogiques des actions de formation éligibles au FNE dans la limite d'une enveloppe dédiée
- La prise en charge des restes à charge éventuels de coûts pédagogiques sur la ProA dans la limite d'une enveloppe dédiée

**dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.*

EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de l'exploitation cinématographique, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Toutes les entreprises _____ **1 500 € HT + 110 % de la contribution convention
nette frais de gestion**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- Les actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas)
 - Les prestations d'appui-conseil
 - Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi en cas d'insuffisance budgétaire
 - Co-financement, quel que soit la taille de l'entreprise, des coûts pédagogiques des actions de formation éligibles au FNE dans la limite d'une enveloppe dédiée
- *dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.*

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins _____ **1 500 € HT**
de 11 salariés

Entreprises de 11 salariés _____ **3 000 € HT**
à moins de 50 salariés

Entreprises de 50 salariés _____ **100 % de la contribution conventionnelle N-1 sans être inférieure à 3 000€**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- 100% des coûts pédagogiques des projets collectifs validés en commission
- Les coûts pédagogiques des actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » et sur la thématique « Transitions Ecologiques » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas)
- Les prestations d'appui-conseil
- Les solde des Préparations Opérationnelles à l'Emploi
- Les frais de jury des CQP
- Co-financement, quel que soit la taille de l'entreprise, des coûts pédagogiques des actions de formation éligibles au FNE dans la limite d'une enveloppe dédiée

Les conditions de prise en charge des CDI emploi formation :

Pour les contrats ayant démarré avant le 31 décembre 2018 :

Prise en charge des coûts pédagogiques et des salaires et charges dans la limite de 4 000 € par participant. Cette prise en charge est réalisée en dehors du plafond individuel par entreprise.

Pour les contrats ayant démarré depuis le 1^{er} janvier 2019 :

Prise en charge des coûts pédagogiques dans le cadre des conditions classiques de financement, dans la limite du plafond individuel par entreprise.

**dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.*

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins _____ **2 500 € HT**
de 11 salariés

Entreprises de 11 salariés _____ **3 000 € HT**
à moins de 50 salariés

Entreprises de 50 salariés _____ **5 900 € HT**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- 100% des coûts pédagogiques des actions collectives nationales et régionales
- Les coûts pédagogiques des actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » et sur la thématique « Transitions Ecologiques » dans la limite de 350 € HT par parcours
- Les prestations d'appui-conseil
- Co-financement, quel que soit la taille de l'entreprise, des coûts pédagogiques des actions de formation éligibles au FNE dans la limite d'une enveloppe dédiée

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Toutes les entreprises _____ **90 % de la contribution conventionnelle**

**dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.*



En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

THEMATIQUES FINANCES A 100% :

Coup de pouce alternance : dans la limite de 20 euros/heure, en complément de la prise en charge de l'Afdas sur les fonds de l'alternance

Formations de tuteurs (dispensées par des organismes de formation) qui accompagnent les salariés en reconversion et mobilité professionnelle, à hauteur de 100% du coût pédagogique dans la limite de 1 000 € HT par tuteur formé

Tests de positionnement ou évaluations intervenant en amont d'actions de formation, ainsi que des évaluations réalisées postérieurement à des actions de formation, à hauteur de 100 % des prestations de tests de positionnement et évaluations (amont et aval) réalisées par les organismes de formation

Actions de formation individuelles résultant des besoins détectés lors des entretiens professionnels, avec la prise en charge d'un abondement forfaitaire de 350 € HT par action de formation

Primes de contrat de professionnalisation : 1 000 € HT par an

Aides majorées à la fonction tutorale : 115 € HT par mois dans la limite des 12 premiers mois de contrat
Les prestations d'appui-conseil pour les entreprises de moins de 250 salariés

Forfait horaire pour les métiers sensibles et/ou émergents à 20 € HT par heure

Cofinancement du FNE dans la limite d'une enveloppe dédiée (comprenant le forfait horaire pour les emplois sensibles et/ou émergents à 20 €

HT par heure, une fois déduit l'intervention du FNE)
Financement des coûts pédagogiques de la Certification Interbranche « Eduquer aux médias et à l'information »

Actions de formation (offres retenues par le CA de l'Afdas) sur les thématiques suivantes :

"Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail "

Transition Ecologique

THEMATIQUES FINANCES A 100% POUR LES ENTREPRISES :

Actions de formation se déroulant en tout ou partie à distance

Parcours de formation d'une durée totale au moins égale à 150 heures, dispensés par des organismes de formation, visant un changement de métier ou de secteur professionnel ou une adaptation à l'évolution du métier exercé

Actions réalisées en interne (entreprises disposant d'un service de formation interne) 100 % du salaire chargé du formateur dans la limite de 50 € / h et 70 h par stagiaire + frais annexes des stagiaires dans la limite des plafonds fixés par l'Afdas

* Dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.

* Dans la limite d'un plafond de dépenses à 100% de la contribution de N-1 pour les entreprises de 250 salariés et plus

SOUTIEN AUX METIERS SENSIBLES OU EMERGENTS

Les métiers sensibles sont les métiers pour lesquels les évolutions technologiques, organisationnelles ou économiques entraîneront une diminution importante des effectifs et/ou une évolution importante des compétences requises.

Les métiers émergents font appel à des compétences nouvelles et ciblées.

FILIÈRE "RÉDACTION, DÉVELOPPEMENT, GESTION ET ANIMATION DES CONTENUS"

- Journaliste encadrant (transversal, direction, reportage, édition, photographie, vidéo...)
- Secrétaire de rédaction/Editeur
- Assistant de rédaction
- Reporter (pages locales, sport, infographie, photographie)
- Documentaliste
- Opérateur photographies
- Opérateurs techniques
- Photojournaliste

FILIÈRE "COMMERCIAL, MARKETING, COMMUNICATION, CRÉATION WEB"

- Chargé/Responsable marketing
- Chef de projet marketing (gestion de projet, design web et technologies associées)
- Chargé/Responsable relation client
- Chargé/Responsable/Animateur vente au numéro
- Chargé/Responsable/Animateur portage

FILIÈRE "CONCEPTION PUB"

- Photocompositeur
- Claviste, opérateur saisie
- Maquettiste
- Opérateur technique
- Opérateur petites annonces et annonces judiciaires et légales

FILIÈRE "EXPÉDITION, LOGISTIQUE, TRANSPORT"

- Opérateur/Responsable conditionnement (stockage, expédition)
- Chauffeur
- Conducteur transport routier
- Chargé/Responsable gestion distribution, transports, logistique
- Mécanicien

FILIÈRE "IMPRIMERIE"

- Bobinier
- Rotativiste
- Opérateur/Responsable plaques
- Graisseur, préparateur
- Nettoyeur
- Technicien de maintenance industrielle/ Dépannage/
- Support technique
- Conducteur rotative
- Cadre/Responsable équipe production

FILIÈRE "RÉDACTION, DÉVELOPPEMENT, GESTION ET ANIMATION DES CONTENUS"

- Journaliste Reporter d'Image (JRI)
- Animateur ou gestionnaire de communautés/ Community Manager
- Animateur sites web/mobiles
- Datajournaliste
- Infographiste multimédia
- Journaliste contenus visuels (vidéo, montage et post production vidéo)
- Journaliste desk web
- Documentaliste multisupports, Chargé de gestion de bases de données documentaires et contenus en ligne
- Concepteur d'animations vidéo
- Webmaster/développeur éditorial
- Chargé de référencement (SEO SEA)

FILIÈRE “COMMERCIAL, MARKETING, COMMUNICATION, CRÉATION WEB”

- Chargé/Responsable Acquisition-Fidélisation client
- Chargé de clientèle, assistant en ligne
- Chargé/ Responsable e-business, e-commerce
- UX designer (User experience designer)
- Commercial, attaché/assistant commercial chargé de développement
- Chargé/Responsable webmarketing, Chargé/ Responsable e-marketing
- Chargé/Responsable marketing rédactionnel ou marketing des contenus
- Chargé/Responsable communication réseaux sociaux
- Chargé/Responsable de communication marque(s)
- animateur ou gestionnaire de communautés/ Community Manager
- Chargé d'étude web, veilleur stratégique (IE)
- Administrateur base de données
- Traffic manager
- Chargé de référencement (SEO SEA)
- Data scientist, Data analyst, Data manager
- Responsable partenariats et événements

FILIÈRE “DSI”

- Développeur web
- Gestionnaire et développeur système d'information (ventes, abonnements, éditorial, publicité...)
- Directeur des systèmes d'information
- Administrateur base de données
- Administrateur site web
- Intégrateur
- Responsable/Chargé d'architecture système d'information et urbanisation
- Responsable/chargé de sécurité
- Cloud manager
- Responsable/Assistant utilisateurs (hotline, dépannage soft et hardware, bureautique)

FILIÈRE “CONCEPTION PUB”

- Webdesigner
- Intégrateur-designer

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Les coûts pédagogiques des contrats de professionnalisation restant à la charge des entreprises de 11 salariés et plus après le financement accordé sur le budget alternance dans la limite de 5 € HT par heure.

Les salaires et à hauteur de 13€/heure pour les formations ayant lieu en 2022 pour les entreprises de 11 salariés et plus.

Entreprises de moins _____ **2 500 € HT**
de 11 salariés

Entreprises de 11 salariés _____ **100 % de la contribution sans être inférieure à 3 000€**

Entreprises de 50 salariés _____ **100 % de la contribution**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- Les coûts pédagogiques des actions de VAE
- Les coûts pédagogiques des actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas). En dehors de ces offres, contactez votre conseiller pour connaître les dispositions spécifiques
- Les prestations d'appui-conseil pour les entreprises de moins de 50 salariés
- L'appui conseil carrière PUB

**dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.*

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Le conventionnel vise à financer ou co-financer le coût pédagogique des actions de formation au bénéfice des publics prioritaires définis par la branche :

- Les femmes suivant une formation technique
- Les seniors de 45 ans et plus
- Les salariés en situation de handicap
- Les proches-aidants à leur retour d'activité
- Plafonds annuels de financement conventionnel

Le financement ou co-financement du coût pédagogique des actions de formation des publics prioritaires définis par la branche s'effectue dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins de 11 salariés _____	3 000 € HT
Entreprises de 11 à moins de 50 salariés _____	4 200 € HT
Entreprises de 50 à moins de 250 salariés _____	110 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion
Entreprises de 250 salariés et plus _____	106 % de la contribution conventionnelle nette frais de gestion

Comment bénéficier de votre plafond annuel conventionnel ?

Au moment de la saisie de votre demande de prise en charge, pour bénéficier de votre plafond annuel conventionnel, vous devrez apporter les informations suivantes en fonction du public prioritaire :

- Les femmes suivant une formation technique. Ces formations techniques sont identifiées par des formacodes qui sont à préciser dans votre demande de prise en charge.
- Les seniors de 45 ans et plus. Vous n'avez pas d'information supplémentaire à préciser dans votre demande de prise en charge. Le

financement conventionnel sera activé automatiquement.

- Les proches-aidants à leur retour d'activité. Informez l'assistant formation qui instruira votre demande de prise en charge que le stagiaire est proche-aidant. Pour contacter l'assistant formation, veuillez faire une « demande de contact » depuis votre portail MyA
- Les salariés en situation de handicap. Veuillez préciser « oui » dans la rubrique « RQTH » pour activer le financement conventionnel

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche du sport, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Déposez votre demande de prise en charge sur votre Portail adhérent avant le début de la formation

A compter du 1^{er} janvier 2024, en application des modalités de gestion définies par les partenaires sociaux de la branche, sans dépôt de votre demande avant le début de la formation, aucune prise en charge sur les fonds conventionnels n'est envisageable.

La politique de financement via les fonds conventionnels s'inscrit dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des

dispositifs, dans l'objectif d'optimiser le budget conventionnel.

Ainsi, les demandes de prises en charge réceptionnées alors que la formation a déjà débuté, ne pourront bénéficier que des fonds légaux. En l'absence de ces derniers, les demandes ne pourront être financées.

Pour bénéficier d'un financement sur les fonds conventionnels, votre demande de prise en charge devra être adressée idéalement 2 semaines avant le début de la formation. La transmission de votre demande avant le début de la formation permet aux services de l'Afdas de mobiliser le meilleur financement : Pro-A, contrat de professionnalisation, subventions.

Nous vous invitons dès à présent à déposer votre demande de prise en charge sur votre Portail MyA.

Tous les détails, nombreux, et les liens sont à retrouver sur la page SPORT :

<https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation/choisir-le-bon-financement/le-plan-conventionnel-des-branches-professionnelles/sport.html>

65

SPECTACLE VIVANT

En application de votre accord de branche, votre entreprise verse chaque année une contribution conventionnelle complémentaire et peut ainsi bénéficier de ressources mutualisées pour financer ou co-financer vos projets de formation.

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche des espaces de loisirs, d'attraction et culturels, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont les suivants :

Les actions de développement des compétences dans la limite d'un plafond individuel* par entreprise :

Entreprises de moins _____ **1 400 € HT**
de 11 salariés

Entreprises de 11 salariés _____ **2 600 € HT**
à moins de 50 salariés

Entreprises de 50 salariés et plus _____ **95% de la contribution conventionnelle N-1**

Les actions et dispositifs ci-dessous en dehors du plafond individuel* par entreprise :

- Les actions de formation sur la thématique « Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail » (offres retenues par le Conseil d'Administration de l'Afdas)
 - Les prestations d'appui-conseil pour les entreprises de moins de 250 salariés
 - Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi en cas d'insuffisance budgétaire
 - Les actions de formation sur la thématique « Transition Écologique » (offres retenues par le Conseil d'administration de l'Afdas)
- *dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.*

PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE (PQR), PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE (PHR) ET PRESSE QUOTIDIENNE DÉPARTEMENTALE (PQD)

Après validation du Conseil d'administration de l'Afdas, les partenaires sociaux qui siègent au sein de la commission de gestion du conventionnel de la branche de PQR PHR PQD, ont défini les modalités de mise en œuvre de la politique de financement des fonds conventionnels pour soutenir l'investissement formation des entreprises et le développement des compétences de leurs salariés.

Les critères de financement de votre plan conventionnel sont articulés autour des axes suivants :

Les thématiques suivantes sont financées à 100%*

- Coup de pouce alternance : dans la limite de 20 euros/heure, en complément de la prise en charge de l'Afdas sur les fonds de l'alternance
- Formations de tuteurs (dispensées par des organismes de formation) qui accompagnent les salariés en reconversion et mobilité professionnelle, à hauteur de 100% du coût pédagogique dans la limite de 1 000 € HT par tuteur formé
- Tests de positionnement ou évaluations intervenant en amont d'actions de formation, ainsi que des évaluations réalisées postérieurement à des actions de formation, à hauteur de 100 % des prestations de tests de positionnement et évaluations (amont et aval) réalisées par les organismes de formation
- Actions de formation individuelles résultant des besoins détectés lors des entretiens professionnels, avec la prise en charge d'un abondement forfaitaire de 350 € HT par action de formation
- Primes de contrat de professionnalisation : 1 000 € HT par an
- Aides majorées à la fonction tutorale : 115 € HT par mois dans la limite des 12 premiers mois de contrat
- Les prestations d'appui-conseil pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Forfait horaire pour les métiers sensibles et/ou émergents à 20 € HT par heure
- Cofinancement du FNE dans la limite d'une enveloppe dédiée (comprenant le forfait horaire pour les emplois sensibles et/ou émergents à 20 € HT par heure, une fois déduit l'intervention du FNE)
- Financement des coûts pédagogiques de la Certification Interbranche « Eduquer aux médias et à l'information »

Actions de formation (offres retenues par le CA de l'Afdas) sur les thématiques suivantes :

- "Comprendre, prévenir et agir contre les Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes dans les relations de travail "
- Transition Ecologique

Les thématiques suivantes sont financées à 100% pour les entreprises*

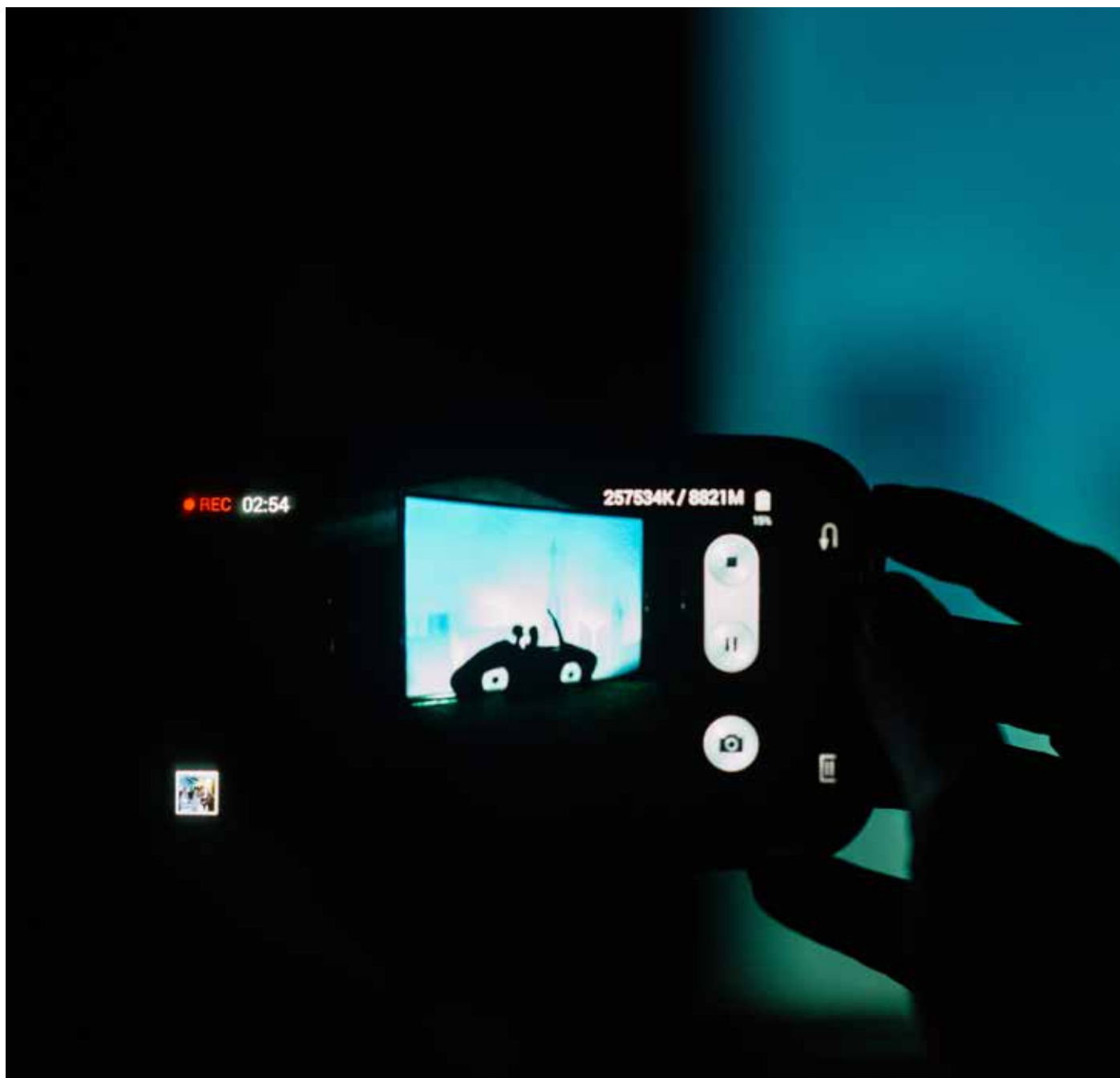
** Dans la limite d'un plafond de dépenses à 100% de la contribution de N-1 pour les entreprises de 250 salariés et plus.*

- Actions de formation se déroulant en tout ou partie à distance

- Parcours de formation d'une durée totale au moins égale à 150 heures, dispensés par des organismes de formation, visant un changement de métier ou de secteur professionnel ou une adaptation à l'évolution du métier exercé

- Actions réalisées en interne (entreprises disposant d'un service de formation interne) 100 % du salaire chargé du formateur dans la limite de 50 € / h et 70 h par stagiaire + frais annexes des stagiaires dans la limite des plafonds fixés par l'Afdas

**dans la limite des critères fixés et des fonds disponibles.*



Les métiers sensibles sont les métiers pour lesquels les évolutions technologiques, organisationnelles ou économiques entraîneront une diminution importante des effectifs et/ou une évolution importante des compétences requises.

Les métiers émergents font appel à des compétences nouvelles et ciblées.

FILIÈRE "RÉDACTION, DÉVELOPPEMENT, GESTION ET ANIMATION DES CONTENUS"

- Journaliste encadrant (transversal, direction, reportage, édition, photographie, vidéo...)
- Secrétaire de rédaction/Editeur
- Assistant de rédaction
- Reporter (pages locales, sport, infographie, photographie)
- Documentaliste
- Opérateur photographies
- Opérateurs techniques
- Photojournaliste

FILIÈRE "COMMERCIAL, MARKETING, COMMUNICATION, CRÉATION WEB"

- Chargé/Responsable marketing
- Chef de projet marketing (gestion de projet, design web et technologies associées)
- Chargé/Responsable relation client
- Chargé/Responsable/Animateur vente au numéro
- Chargé/Responsable/Animateur portage

FILIÈRE "CONCEPTION PUB"

- Photocompositeur
- Claviste, opérateur saisie
- Maquettiste
- Opérateur technique
- Opérateur petites annonces et annonces judiciaires et légales

FILIÈRE "EXPÉDITION, LOGISTIQUE, TRANSPORT"

- Opérateur/Responsable conditionnement (stockage, expédition)
- Chauffeur
- Conducteur transport routier
- Chargé/Responsable gestion distribution, transports, logistique
- Mécanicien

FILIÈRE "IMPRIMERIE"

- Bobinier
- Rotativiste
- Opérateur/Responsable plaques
- Graisseur, préparateur
- Nettoyeur
- Technicien de maintenance industrielle/ Dépannage/
- Support technique
- Conducteur rotative
- Cadre/Responsable équipe production

FILIÈRE "RÉDACTION, DÉVELOPPEMENT, GESTION ET ANIMATION DES CONTENUS"

- Journaliste Reporter d'Image (JRI)
- Animateur ou gestionnaire de communautés/Community Manager
- Animateur sites web/mobiles
- Datajournaliste
- Infographiste multimédia
- Journaliste contenus visuels (vidéo, montage et post production vidéo)
- Journaliste desk web
- Documentaliste multisupports, Chargé de gestion de bases de données documentaires et contenus en ligne
- Concepteur d'animations vidéo
- Webmaster/développeur éditorial
- Chargé de référencement (SEO SEA)

FILIÈRE "COMMERCIAL, MARKETING, COMMUNICATION, CRÉATION WEB"

- Chargé/Responsable Acquisition-Fidélisation client
- Chargé de clientèle, assistant en ligne
- Chargé/ Responsable e-business, e-commerce
- UX designer (User experience designer)
- Commercial, attaché/assistant commercial
- Chargé de développement
- Chargé/Responsable webmarketing, Chargé/Responsable e-marketing
- Chargé/Responsable marketing rédactionnel ou marketing des contenus
- Chargé/Responsable communication réseaux sociaux
- Chargé/Responsable de communication marque(s)
- Animateur ou gestionnaire de communautés/Community Manager
- Chargé d'étude web, veilleur stratégique (IE)
- Administrateur base de données
- Traffic manager
- Chargé de référencement (SEO SEA)
- Data scientist, Data analyst, Data manager
- Responsable partenariats et événements

FILIÈRE "DSI"

- Développeur web
- Gestionnaire et développeur système d'information (ventes, abonnements, éditorial, publicité...)
- Directeur des systèmes d'information
- Administrateur base de données
- Administrateur site web
- Intégrateur
- Responsable/Chargé d'architecture système d'information et urbanisation
- Responsable/chargé de sécurité
- Cloud manager
- Responsable/Assistant utilisateurs (hotline, dépannage soft et hardware, bureautique)

FILIÈRE "CONCEPTION PUB"

- Webdesigner
- Intégrateur-designer

70

LES FRAIS ANNEXES (HÉBERGEMENT, REPAS, RESTAURATION) : CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE

Quels dispositifs éligibles ?

Pour bénéficier du remboursement, vous devez avoir mobilisé l'un des dispositifs suivant :

- Le Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés (en plus des plafonds de financement indiqués)
- Le contrat de professionnalisation
- Le dispositif Reconversion ou Promotion par l'Alternance (Pro-A)

Quelles conditions de recevabilité ?

Pour bénéficier du remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas, vous devez réunir les conditions suivantes :

- La formation est éloignée d'au moins 50 km de l'entreprise
- La formation n'a pas d'équivalent à proximité
- Les frais du salarié à la charge de l'employeur ont été remboursés au salarié
- Les frais occasionnés constituent une dépense inhabituelle

Attention : En aucun cas, le remboursement accordé par l'Afdas ne peut être supérieur au montant des frais réels.

Quelles modalités de prise en charge ?

Important : le remboursement accordé par l'Afdas se fait sur la base des frais réels engagés et dans la limite des barèmes suivants :

- Frais de transport : Barème kilométrique sur la base 3CV et moins : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14686> (0,606 € / km au 1^{er} janvier 2024)

L'Afdas rembourse un aller-retour par module de formation ou par période de 30 jours.

Pour les salariés exerçant en Outre-Mer ou pour les stages se déroulant à l'étranger, une participation aux frais peut être accordée sur étude.

- Frais de repas et d'hébergement : 20 fois le minimum garanti par jour de formation (soit 83,00 € depuis le 1^{er} janvier 2024)



L'AGEFICE

www.agefice.fr

Pour pouvoir bénéficier du financement de ses actions de formation, le chef d'entreprise (ou le conjoint collaborateur/conjoint associé) qui souhaite se former doit être ressortissant de L'AGEFICE.

Sont du ressort de l'AGEFICE, les seuls dirigeants d'entreprise et/ou leurs conjoints collaborateurs/conjoints associés.

La notion de chefs d'entreprise est étroitement liée à celle de travailleurs indépendants/travailleurs non-salariés. L'AGEFICE n'est susceptible de contribuer au financement des actions de formation que pour les seuls dirigeants d'entreprise et conjoints collaborateurs ou conjoints associés, qui sont inscrits à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés.

Les Chefs d'entreprise - Dirigeants non-salariés :

Sont concernés, par le dispositif de l'AGEFICE, les Dirigeants travailleurs non-salariés inscrits à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants et appartenant aux secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services, à savoir :

- Gérant majoritaire de SARL
- Associé unique d'une EURL
- Associé d'une SNC
- Entrepreneur individuel
- Auto-entrepreneur...

Conjoints collaborateurs ou Conjoints associés :

Le conjoint du Dirigeant non-salarié, qui exerce de manière régulière une activité professionnelle et contribue à l'activité de l'entreprise commerciale peut également bénéficier du dispositif de l'AGEFICE pour le financement de ses actions de formation.

Sous réserve que le Dirigeant entre dans les champs de compétence de l'AGEFICE et sous réserve qu'un paiement majoré de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) ait été effectué à ce titre, le Conjoint collaborateur ou le Conjoint associé du Dirigeant ressortissant de l'AGEFICE entre également dans les champs de compétence de l'AGEFICE pour le financement de ses actions de formation professionnelle.

Relevez-vous de l'agefice ?

Afin d'être éligible au dispositif de l'AGEFICE, vous devez être à jour de votre versement de la Contribution à la Formation Professionnelle et l'adresse du Fonds d'Assurance Formation qui apparaît sur cette attestation doit être celle de l'AGEFICE.

Le cadre réglementaire ne désigne désormais plus l'AGEFICE comme Fonds d'Assurance Formation (FAF) compétent pour les professions libérales non réglementées (PLNR).

En cas de double immatriculation, exemple d'un chef d'entreprise inscrit à la fois au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et au Registre des Métiers (RM), celui-ci peut solliciter le financement de son action de formation auprès de nos services s'il peut justifier relever de la compétence de l'AGEFICE (attestation de versement de la Contribution à la Formation Professionnelle CFP ou notification/attestation d'affiliation).

Toutes les infos complémentaires sont à retrouver sur leur page dédiée :

<https://communication-agefice.fr/les-criteres-de-financement-de-lannee-2024/>

Etes-vous éligible à une prise en charge de formation par le FIF PL ?

Seul peut être éligible à une prise en charge de ses formations, le professionnel installé en exercice libéral au moment de la formation pour laquelle il présente une demande de financement par le FIF PL.

Ce professionnel libéral doit être en mesure de justifier d'un des quatre documents suivants (en se connectant sur le site de l'URSSAF) :

- Attestation URSSAF de versement de la cotisation au Fonds d'Assurance Formation des non-salariés (FAF) pour l'année en cours.
- Attestation URSSAF de dispense de versement de la cotisation Fonds d'Assurance Formation des non-salariés (FAF) pour l'année en cours.
- Attestation URSSAF de refus de demande d'attestation précisant « Compte TI non redevable de la contribution CFP » pour l'année en cours.
- Attestation d'affiliation URSSAF sur lequel figurent son numéro Siret, son code NAF et sa date d'installation en exercice libéral. Ce document est recevable uniquement pour un professionnel installé en libéral l'année de sa formation.

Il est à préciser que le FIF PL a obtenu un accès au portail ACOSS lui permettant de contrôler le versement de la contribution à la formation professionnelle des professionnels libéraux et indépendants. Toutefois, de nombreux

professionnels, ayant bien une activité libérale, restent absents de ce portail.

C'est pourquoi, dans le cas où le professionnel concerné n'apparaît pas sur le portail ACOSS, le FIF PL sera amené à lui réclamer cette pièce justificative, obligatoire pour le règlement d'un dossier, si cette dernière n'a pas déjà été fournie par le professionnel libéral.

Remarque : l'attestation d'affiliation SSI (Sécurité Sociale des Indépendants) ne mentionnant, ni le code NAF, ni la profession du professionnel, cette dite attestation SSI devra obligatoirement être accompagnée d'un quelconque document INSEE du professionnel concerné, mentionnant ces renseignements manquants, pour pouvoir être prise en compte par les services administratifs du FIF PL.

Le professionnel libéral devra également s'assurer que le nom du FIF PL figure bien comme Fonds d'Assurance Formation (FAF) rattaché à son activité sur son attestation de versement URSSAF.

Dans le cas contraire, le professionnel libéral ne pourra prétendre à une prise en charge de sa formation et devra s'adresser au fonds d'assurance formation stipulé sur son attestation de versement URSSAF.

Cas du conjoint collaborateur

Le conjoint collaborateur peut prétendre à une prise en charge de ses formations, dans les mêmes conditions que le professionnel libéral.

Toutefois, le conjoint collaborateur doit être en mesure de justifier que le professionnel libéral, dont il dépend, a bien déclaré un conjoint collaborateur et cotise à ce titre à l'URSSAF au Fonds d'Assurance Formation des non-salariés. Le montant de la cotisation FAF pour un professionnel ayant déclaré un conjoint collaborateur s'élève à 0,34 % du plafonds de la sécurité sociale (au lieu de 0,25 % du plafonds de la sécurité sociale).

Cas du micro-entrepreneur

Seuls les micro-entrepreneurs ayant une activité libérale, et pouvant justifier d'une attestation de versement URSSAF pour l'année en cours mentionnant le FIF PL comme fonds d'assurance formation, sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'une prise en charge de leurs formations par le FIF PL.

Tous les détails sur les possibilités de prises en charge et les procédures pour une demande :

<https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>



L'Aide individuelle à la formation (AIF) pour financer votre formation

Qu'est-ce que l'aide individuelle à la formation (aif) ?

L'aide individuelle à la formation (AIF) est une aide financière qui prend en charge les frais pédagogiques de la formation, c'est-à-dire le coût de celle-ci. Elle peut être demandée selon 2 cas :

Vous avez un ou plusieurs financements mais qui ne prennent pas en charge la totalité des frais pédagogiques de votre formation, ou aucun financement ne peut prendre en charge les frais pédagogiques de votre formation.

Dans ces cas, vous pouvez faire une demande d'AIF pour soit financer votre reste à charge soit financer la totalité de la formation, à condition que votre formation soit cohérente avec votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

Qui peut bénéficier de l'aide individuelle à la formation ?

L'aide individuelle à la formation (AIF) s'adresse :

- aux demandeurs d'emploi inscrit(e) à Pôle emploi, indemnisé(e)s ou non.
- aux personnes en accompagnement Contrat de Reclassement Professionnel (CRP) / Contrat de Transition Professionnelle (CTP) ou Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP), votre conseiller vous accompagne dans la mise en œuvre de votre projet de formation et dans la recherche d'un financement.

Vous devez faire valider votre projet de formation par votre conseiller avant tout financement possible par France travail. En effet, votre démarche de formation doit être cohérente avec votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Pour faire une demande d'AIF :

- Demandez un devis à l'organisme de formation qui dispense la formation visée
- L'organisme de formation établit un devis en ligne et vous le transmet
- Vous le recevez directement sur votre espace personnel francetravail.fr (rubrique « Mon parcours de formation » puis « Mes demandes de financements ») ou sur l'application mobile Ma formation (rubrique « devis »)
- Vous devez l'étudier et si vous validez le devis, celui-ci sera transmis automatiquement à Pôle emploi pour traitement.

Après étude de votre devis par France travail pour vérifier la cohérence avec votre projet de formation, Pôle emploi accepte ou refuse votre devis. Vous êtes informé directement depuis votre espace personnel sur pole-emploi.fr ou l'application Ma Formation.

Vais-je percevoir une rémunération durant ma formation financée par une AIF ?

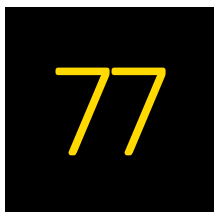
Vous percevrez une rémunération durant votre formation, selon votre situation et sous condition d'assiduité à la formation. Vous devrez vous actualiser chaque mois pour rester inscrit comme demandeur d'emploi et poursuivre votre formation.

En conclusion, la phase de recherche de financement de votre formation est importante et doit être anticipée.



76

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Conditions générales de vente

Préambule – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par DIRPROD FORMATIONS pour le compte d'un client. Ces conditions générales de vente sont disponibles en permanence sur le site Internet <https://dirprod.tv> ; de plus, elles sont systématiquement fournies à toute personne physique ou morale inscrite à l'une de nos formations et qui en fait la demande, afin de lui permettre de s'inscrire à une formation auprès de DIRPROD FORMATIONS. L'inscription ou la passation d'une commande implique l'acceptation complète des présentes conditions générales de vente par le client. De plus, elles seront de nouveau fournies au stagiaire lors de l'envoi du livret d'accueil. Les conditions générales de vente régissent l'ensemble des droits et obligations des parties concernant la vente de formation.

Article 1 : Prestations de formation

Les actions de formation dispensées par DIRPROD FORMATIONS entrent dans le cadre de la formation professionnelle et sont conformes aux dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail. Elles sont réalisées selon un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques, d'encadrement, ainsi que les processus de suivi et d'évaluation des résultats. Chaque formation dispensée par DIRPROD FORMATIONS est identifiée par une dénomination, un titre et un programme. Notre organisme propose des formations en présentiel et à distance. Toutes nos formations sont dispensées en français, à l'exception des formations en langues étrangères. DIRPROD FORMATIONS se réserve le droit de refuser la vente d'une formation dans les cas suivants :

- Le stagiaire ne remplit pas clairement les prérequis de la formation.
- L'effectif maximal de stagiaires inscrits à une formation est atteint, conformément aux normes de qualité pédagogique définies par DIRPROD FORMATIONS.
- Toute personne peut demander l'organisation d'une formation du catalogue en intra-entreprise. Le nombre maximum de stagiaires pour une formation intra-entreprise est fixé à 15.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute inscription à une formation effectuée par un stagiaire auprès de DIRPROD FORMATIONS.

Article 2 – Connaissance des formations du catalogue

Chaque formation du catalogue est présentée au moyen d'une fiche pédagogique détaillée, comprenant :

- Les objectifs et le programme de la formation,
- Les personnes concernées par la formation,

- Les prérequis nécessaires,
 - Les méthodes pédagogiques utilisées,
 - Le matériel requis et utilisé,
 - Les dates proposées pour la formation,
 - Le prix indiqué est net (DIRPROD FORMATIONS n'est pas assujetti à la TVA),
 - La durée de la formation (nombre d'heures et de jours),
 - L'identité et les références du ou des formateurs.
- DIRPROD FORMATIONS ne peut être tenue responsable d'une erreur d'appréciation du stagiaire concernant le choix d'une formation. Le formateur se réserve le droit de modifier le contenu de la formation en fonction de l'actualité, du niveau des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

Article 3 : Inscription / Prix / Facturation

Toute personne souhaitant suivre une formation organisée par DIRPROD FORMATIONS doit préalablement discuter avec l'un des responsables de l'organisme. Celui-ci évalue si le candidat remplit les prérequis de la formation pour constituer son dossier. Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance de toutes les informations relatives à la formation lors de l'entretien d'orientation, et ont confirmé leur choix de formation à ce moment-là. Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier prévus par leur OPCO (si un organisme finance la formation). Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par l'OPCO (si un organisme finance la formation). Toutes nos formations sont indiquées en Euros et sont nettes, DIRPROD FORMATIONS n'étant pas assujetti à la TVA. Pour les formations prises en charge directement par un particulier ou une société, l'inscription est confirmée à réception de la convention de formation envoyée par DIRPROD FORMATIONS, comprenant l'objectif, le programme, la date et le coût de la formation, et signée par la personne habilitée. La facture est ensuite envoyée au client, avec un premier règlement de 30 % demandé. Le solde total doit être réglé avant le début de la formation. Dans des cas exceptionnels, un paiement échelonné peut être accepté, sous réserve que les modalités soient formalisées dans la convention de formation avant le début de la formation. Pour les formations éligibles à une prise en charge par un OPCO, le client doit effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Si l'OPCO accepte la prise en charge, partielle ou totale, l'inscription est confirmée à réception de la convention de formation envoyée par l'OPCO. En cas de prise en charge partielle, le stagiaire devra régler la différence directement à réception de la facture correspondante. Si la prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la formation, le

stagiaire devra payer les frais à DIRPROD FORMATIONS et demander le remboursement à l'OPCO auquel il est affilié.

Article 4 : Modification de la commande – Annulation ou report

DIRPROD FORMATIONS se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications jugées nécessaires à ses programmes et services de formation, ainsi qu'à son planning de formations. L'organisme se réserve également le droit de modifier les intervenants et de retirer des formations de son catalogue, sans préavis. En cas d'annulation pour diverses raisons telles que l'indisponibilité du formateur pour des raisons de santé ou de force majeure, un nombre insuffisant de participants, etc., la formation commandée sera reportée à une date ultérieure, sans qu'aucune compensation ou pénalité ne soit due au stagiaire.

En cas de modification du programme ou du planning des formations, DIRPROD FORMATIONS s'engage à informer les participants inscrits avant le début des formations concernées. Les participants auront alors la possibilité de choisir une nouvelle date parmi celles proposées dans le calendrier des formations.

Si le nombre de stagiaires est insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, DIRPROD FORMATIONS se réserve le droit de reporter la formation, sans obligation de versement d'une indemnité. En cas d'annulation ou de report de participation à une formation, le stagiaire devra respecter les conditions suivantes :

- Toute annulation ou report d'inscription à une formation doit être communiquée à DIRPROD FORMATIONS par téléphone ou par courriel.
- Les conséquences financières des annulations sont les suivantes :
- À moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation : le stagiaire devra régler 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement.
- À moins de 5 jours calendaires avant le début de la formation : le stagiaire devra régler 100 % du montant total de la prestation.

Article 5 : Convocation

Chaque stagiaire recevra une convocation ainsi que le livret d'accueil contenant le règlement intérieur, une semaine avant le début de sa formation.

Article 6 : Horaires, accueil et handicap

1. Sauf mention contraire sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est de 7 heures.
2. Sauf indication différente sur la convocation, les formations se déroulent de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

3. Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, les salles de cours pour toutes les formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Pour toute demande nécessitant une attention particulière, veuillez nous contacter à l'avance afin de définir ensemble l'organisation à mettre en place.

Article 7 : Protection des données personnelles

DIRPROD FORMATIONS, en qualité de responsable de traitement, s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles des stagiaires et à les traiter dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.

7.1 Finalités et base juridique du traitement

Les données personnelles collectées (nom, prénom, coordonnées, données professionnelles) font l'objet d'un traitement informatisé destiné à :

- La gestion administrative et pédagogique des formations
- L'établissement des documents contractuels et attestations
- La facturation et le suivi des paiements
- Le suivi de la relation client
- L'évaluation de la qualité des formations
- Ces traitements sont fondés sur :
- L'exécution du contrat de formation
- Le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle
- L'intérêt légitime de DIRPROD FORMATIONS dans le cadre de ses activités de formation

7.2 Destinataires des données

Les données collectées sont destinées aux services internes de DIRPROD FORMATIONS habilités à les traiter. Elles peuvent être transmises aux organismes financeurs, aux autorités de contrôle et aux sous-traitants contractuels (notamment prestataires techniques) dans la stricte limite des finalités précitées.

7.3 Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la formation et, au-delà, selon les délais de prescription en vigueur :

- 5 ans pour les documents relatifs à la formation
- 10 ans pour les documents comptables
- 3 ans pour les données relatives à la prospection commerciale

7.4 Droits des personnes

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit à l'effacement
- Droit à la limitation du traitement
- Droit à la portabilité
- Droit d'opposition pour motif légitime

Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données :

- Par email : info@dirprod.tv
- Par courrier : DIRPROD FORMATIONS - DPO, Le champ du prêt - 77169 St Siméon

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

7.5 Sécurité des données

DIRPROD FORMATIONS met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles collectées et traitées.

7.6 Transfert hors UE

DIRPROD FORMATIONS s'engage à ne pas transférer les données personnelles des stagiaires en dehors de l'Union Européenne sans mettre en place les garanties appropriées conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Modalités de règlement et conditions financières

8.1 Prix

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxe, DIRPROD FORMATIONS n'étant pas assujetti à la TVA. Ils comprennent la formation, les supports pédagogiques remis aux stagiaires et, pour les formations en présentiel, les pauses-café. Les frais de restauration et d'hébergement ne sont pas inclus dans le prix de la formation.

8.2 Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués par :

- Chèque bancaire à l'ordre de DIRPROD FORMATIONS
- Virement bancaire sur le compte de DIRPROD FORMATIONS (RIB communiqué sur la facture)
- Pour les particuliers et les entreprises payant directement la formation :
- Un acompte de 30% du montant total est exigé à la signature de la convention de formation
- Le solde doit être réglé au plus tard le premier jour de la formation
- Pour les formations prises en charge par un OPCO :
- En cas de prise en charge partielle, la part non prise en charge sera directement facturée au client

- En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation

8.3 Retard de paiement

- En cas de retard de paiement, conformément aux articles L441-10 et L441-6 du Code de commerce :
- Des pénalités de retard seront automatiquement appliquées, calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due de plein droit
- Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur justification

8.4 Échelonnement des paiements

Dans des situations exceptionnelles, un échancier de paiement peut être accordé. Cette facilité de paiement devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties, formalisé dans la convention de formation, préalablement au début de la formation. En cas de non-respect de l'échéancier, la totalité du montant restant dû devient immédiatement exigible.

8.5 Facturation

Une facture est établie et remise au client après chaque formation. Sur demande, une facture d'acompte peut être établie avant le début de la formation.

Pour les formations longues (durée supérieure à 3 mois), une facturation intermédiaire mensuelle peut être mise en place.

8.6 Financement par un tiers

En cas de règlement par un organisme tiers (OPCO, Pôle Emploi, Région, etc.), il appartient au client :

- D'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation
- De s'assurer de la bonne fin de cette demande
- D'indiquer explicitement sur la convention de formation les coordonnées complètes de l'organisme à facturer

Le client reste en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'organisme tiers.

Article 9 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur

9.1 Protection des contenus

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale, etc.), utilisés ou remis aux stagiaires dans le cadre des formations, constituent des œuvres originales protégées par la propriété intellectuelle. Ils demeurent la propriété exclusive de DIRPROD FORMATIONS et/ou de ses intervenants.

9.2 Droits d'utilisation

Le client et le stagiaire s'interdisent :

- D'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents à des fins commerciales
- De reproduire ou diffuser ces contenus, en tout ou partie, sans l'autorisation écrite préalable de DIRPROD FORMATIONS
- De modifier, adapter, arranger ou transformer les contenus
- De supprimer ou modifier toute mention de copyright, marque déposée ou autre mention de propriété intellectuelle

Les stagiaires sont uniquement autorisés à :

- Utiliser les supports pour leur formation personnelle
- Effectuer des copies pour leur usage personnel pendant la formation
- Conserver les supports pour leur propre référence ultérieure dans le cadre de leur activité professionnelle

9.3 Enregistrements

Le stagiaire s'engage à ne pas :

- Enregistrer ou filmer les sessions de formation
- Prendre des photos pendant les formations sans l'accord préalable et explicite du formateur et de DIRPROD FORMATIONS

9.4 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

9.5 Usage de la marque

Le client s'engage à ne pas faire usage de la marque DIRPROD FORMATIONS, de son logo ou de tout autre signe distinctif appartenant à DIRPROD FORMATIONS sans son autorisation expresse, préalable et écrite.

9.6 Sanctions

Toute violation de ces dispositions pourra donner lieu à :

- Des poursuites civiles et/ou pénales conformément aux articles L.122-4, L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle
- La résiliation immédiate et de plein droit de la formation
- Le versement de dommages et intérêts

9.7 Durée

Les obligations résultant du présent article demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et subsistent après son achèvement, sans limitation de durée.

Article 10 : Réclamations et règlement des litiges

10.1 Procédure de réclamation

toute réclamation doit être adressée à DIRPROD FORMATIONS selon la procédure suivante :

1. La réclamation doit être formulée :

- Par écrit à l'adresse suivante : DIRPROD FORMATIONS - Service Réclamations, Le champ du prêt - 77169 St Siméon
- Ou par email à : info@dirprod.tv
- Ou via le formulaire de réclamation disponible sur notre site internet

2. La réclamation doit contenir :

- Les coordonnées complètes du stagiaire
- L'intitulé de la formation concernée
- La description précise de l'objet de la réclamation
- Toute pièce justificative utile à l'examen de la réclamation

3. DIRPROD FORMATIONS s'engage à :

- Accuser réception de la réclamation sous 48 heures ouvrées
- Apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrés
- Tenir informé le plaignant du traitement de sa réclamation

10.2 Médiation

Conformément aux articles L.612-1 à L.612-5 du Code de la consommation, en cas de litige non résolu par la procédure de réclamation et après épuisement des recours internes, tout client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à DIRPROD FORMATIONS.

La médiation doit être sollicitée :

- Dans un délai maximum d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à DIRPROD FORMATIONS
- Par voie électronique : [info@dirprod.tv]

10.3 Non-résolution amiable

À défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature, relatif aux présentes Conditions Générales de Vente ou à l'exécution de la formation, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions suivantes :

Pour les clients professionnels :

- Le Tribunal de Commerce de [ville] sera seul compétent pour tout litige relatif aux présentes, y compris, sans que cette énumération soit limitative, leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation.

Pour les clients consommateurs :

- Conformément aux articles R.631-3 et R.631-4 du Code de la consommation, le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

10.4 Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre DIRPROD FORMATIONS et ses clients sont soumis au droit français.

10.5 Intervention des tribunaux

La saisine d'une juridiction se fera selon les règles de procédure en vigueur et devra être précédée d'une tentative de règlement amiable.

En cas d'action judiciaire engagée par DIRPROD FORMATIONS à l'encontre du client, les frais de procédure, notamment les frais d'huissier et d'avocat, seront à la charge du client si la décision de justice lui est défavorable.

Article 11 : Dispositions spécifiques aux formations à distance

11.1 Modalités techniques

Les formations à distance sont dispensées via la plateforme Zoom. Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, le stagiaire doit disposer :

Équipement requis :

- Un ordinateur ou une tablette
- Une connexion internet stable (débit minimum recommandé : 1.5 Mbps en émission et réception)
- Un micro-casque ou des écouteurs avec microphone intégré
- Une webcam (intégrée ou externe)
- Un espace calme et isolé

Configuration minimale :

- Système d'exploitation : Windows 8 ou plus récent, MacOS 10.11 ou plus récent
- Navigateur internet à jour : Chrome, Firefox, Safari ou Edge
- Application Zoom installée dans sa dernière version

11.2 Accès à la formation

Avant la formation :

- Un test de connexion obligatoire sera programmé quelques jours avant le début de la formation
- Les liens de connexion et les identifiants seront envoyés 48h avant le début de la formation
- Un guide d'utilisation de Zoom sera fourni à chaque stagiaire

11.3 Assistance technique

Une assistance technique est disponible :

- Avant la formation : pour le test de connexion et la vérification des prérequis techniques
- Pendant la formation : un numéro d'urgence sera communiqué pour joindre le support technique

En cas de difficultés techniques :

- Contact assistance : info@dirprod.tv
- Numéro d'urgence : 06 84 23 33 96
- Horaires d'assistance : du lundi au vendredi de 9h à 17h30

11.4 Déroulement des sessions

Les règles de participation aux formations à distance sont les suivantes :

- Se connecter 10 minutes avant le début de la session
- Activer sa caméra pendant toute la durée de la formation
- Utiliser un fond neutre ou flouter son arrière-plan
- Couper son microphone lorsqu'on ne s'exprime pas
- Utiliser la fonction "lever la main" pour demander la parole

11.5 Suivi et traçabilité

DIRPROD FORMATIONS assure :

- Le suivi des connexions
- L'enregistrement des temps de connexion
- Le suivi de l'assiduité via des feuilles de présence numériques
- La traçabilité des activités réalisées

11.6 Dysfonctionnements techniques

En cas de problème technique pendant la formation :

- Si le problème vient de DIRPROD FORMATIONS : la session sera reportée ou prolongée
- Si le problème vient du stagiaire : il devra prendre les mesures nécessaires pour résoudre le problème et pourra rattraper la session manquée selon les modalités définies avec le formateur

11.7 Enregistrement des sessions

- Les sessions ne sont pas enregistrées par défaut
- Si un enregistrement est prévu, les participants en seront informés au préalable
- L'enregistrement personnel des sessions par les participants est strictement interdit

11.8 Protection des données

Les dispositions relatives à la protection des données personnelles s'appliquent également aux formations à distance, notamment concernant :

- La confidentialité des échanges
- La protection des données personnelles
- L'interdiction de partager les liens de connexion
- L'interdiction de faire participer des personnes non inscrites

11.9 Conditions d'annulation

Les conditions d'annulation définies dans l'article 4 s'appliquent également aux formations à distance. En cas de problème technique empêchant le suivi de la formation, non résolu après intervention de l'assistance technique, les conditions de report seront appliquées.

Article 12 : Accessibilité et accompagnement des personnes en situation de handicap

12.1 Politique d'accessibilité

DIRPROD FORMATIONS s'engage à :

- Accueillir tous les publics sans discrimination
- Rendre accessibles ses formations aux personnes en situation de handicap
- Optimiser l'autonomie des personnes en situation de handicap dans leur parcours de formation
- Innover pour offrir des solutions inclusives

12.2 Référent handicap

Un référent handicap est nommé au sein de DIRPROD FORMATIONS :

[Nom et Prénom du référent]

Contact : ino@dirprod.tv

Téléphone : 06 84 23 33 96

Le référent handicap a pour missions de :

- Être l'interlocuteur privilégié des stagiaires en situation de handicap
- Analyser les besoins d'adaptation spécifiques
- Coordonner la mise en place des aménagements nécessaires
- Assurer le suivi des adaptations mises en place
- Être en relation avec les différents acteurs du handicap

12.3 Processus d'accompagnement

Avant la formation :

1. Identification des besoins lors de l'inscription ou de l'entretien préalable
2. Étude personnalisée des aménagements nécessaires
3. Recherche de solutions avec le stagiaire et les acteurs concernés
4. Validation du plan d'adaptation
5. Information de l'équipe pédagogique

12.4 Aménagements possibles

Selon les besoins identifiés, DIRPROD FORMATIONS peut mettre en place :

Aménagements matériels :

- Accessibilité des locaux (rampes d'accès, ascenseurs, places de parking dédiées)
- Mobilier adapté
- Matériel informatique spécifique
- Supports pédagogiques adaptés

Aménagements pédagogiques :

- Adaptation du rythme de la formation
- Aménagement des modalités d'évaluation
- Temps supplémentaire pour les exercices
- Reformulation des consignes
- Adaptation des supports de cours

Aménagements organisationnels :

- Horaires adaptés
- Pausas supplémentaires
- Organisation spatiale de la salle
- Placement préférentiel dans la salle

12.5 Partenariats

DIRPROD FORMATIONS travaille en collaboration avec :

- AGEFIPH
- Cap Emploi
- [Autres partenaires spécialisés]

12.6 Accessibilité des locaux

Les locaux de formation sont :

- Accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Équipés de sanitaires adaptés
- Dotés d'une signalétique claire
- Conformes aux normes de sécurité en vigueur

12.7 Formation à distance

Pour les formations à distance, des adaptations spécifiques peuvent être mises en place :

- Paramétrage particulier des outils numériques
- Support technique renforcé
- Adaptation des modalités d'interaction
- Solutions logicielles spécifiques

12.8 Confidentialité

Les informations concernant la nature du handicap sont :

- Strictement confidentielles
- Uniquement utilisées pour l'adaptation de la formation
- Accessibles uniquement aux personnes ayant besoin d'en connaître
- Conservées selon les règles de protection des données en vigueur

12.9 Financement des adaptations

Les aménagements nécessaires peuvent faire l'objet :

- D'une prise en charge par l'AGEFIPH
- D'un financement par l'employeur
- D'une aide des organismes sociaux
- Le référent handicap accompagne les stagiaires dans leurs démarches de demande de financement.

12.10 Amélioration continue

DIRPROD FORMATIONS s'engage dans une démarche d'amélioration continue de son accessibilité par :

- La formation régulière de son personnel
- La veille sur les innovations en matière d'accessibilité
- Le recueil des retours d'expérience
- L'actualisation régulière de ses processus d'accompagnement

Article 13 : Convention de formation, validation des acquis et attestations

13.1 Convention de formation

Une convention de formation professionnelle est établie selon les dispositions des articles L.6353-1 et L.6353-2 du Code du travail. Elle précise :

- L'intitulé, l'objectif et le contenu de la formation
- La durée et les dates de la formation
- Le public concerné et les prérequis
- Les modalités de déroulement et de suivi
- Le prix et les modalités de règlement
- Les conditions de réalisation de la formation

13.2 Délai de rétractation

Pour les particuliers finançant leur formation :

- Un délai de rétractation de 14 jours court à compter de la signature de la convention
- L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec accusé de réception
- Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai
- En cas de rétractation, l'intégralité des sommes versées sera remboursée

Ce délai de rétractation n'est pas applicable aux entreprises et aux formations financées par un OPCO.

13.3 Modalités de validation des acquis**13.3.1 Évaluation continue**

L'acquisition des compétences est évaluée pendant la formation par :

- Des exercices pratiques
- Des mises en situation
- Des quiz d'évaluation
- Des travaux individuels ou collectifs

13.3.2 Évaluation finale

Une évaluation finale est réalisée pour valider les acquis selon :

- Les critères définis dans le programme de formation
- Les objectifs pédagogiques établis
- Le niveau de compétences atteint

13.4 Attestations et certificats**13.4.1 Attestation d'assiduité**

Une attestation d'assiduité est délivrée, précisant :

- Les dates de formation
- Le nombre d'heures réalisées
- La nature de la formation

13.4.2 Attestation de fin de formation

Une attestation de fin de formation est systématiquement délivrée à l'issue de la formation, mentionnant :

- L'intitulé de la formation
- Les objectifs pédagogiques
- Les compétences acquises
- Les résultats de l'évaluation
- La durée de la formation

13.4.3 Certificat de réalisation

Un certificat de réalisation est établi pour les formations financées par un OPCO, comprenant :

- Le programme détaillé de la formation
- Les compétences développées
- Les modalités d'évaluation
- Les résultats obtenus

13.5 Conditions de délivrance

Les attestations et certificats sont délivrés sous conditions :

- D'assiduité (présence à l'ensemble des sessions)
- De participation active aux exercices et évaluations
- De règlement complet de la formation
- De validation des acquis selon les critères définis

13.6 Transmission des documents

Les attestations et certificats sont :

- Remis au stagiaire en main propre ou envoyés par email
- Transmis à l'employeur et/ou à l'OPCO selon les modalités convenues
- Disponibles sur demande en cas de perte

13.7 Conservation des documents

DIRPROD FORMATIONS conserve :

- Une copie des attestations pendant 5 ans
- Les évaluations et travaux pendant 2 ans
- Les conventions de formation pendant 5 ans

Ces documents peuvent être transmis sur demande au stagiaire, à l'employeur ou aux organismes de contrôle habilités.

MENTIONS LÉGALES

1. INFORMATIONS LÉGALES

DIRPROD FORMATIONS

Association loi 1901

Siège social : Le champ du prêt - 77169 Saint-Siméon

SIRET : 799 067 087 000 20

Code APE : 8552Z

Numéro de déclaration d'activité : 11770594477 (auprès de la préfecture de Seine-et-Marne)

Certification QUALIOPI n° 727 OF Ind 1 (délivrée par Qualianor)

Tél : 06 84 23 33 96

Email : info@dirprod.tv

Site web : <https://dirprod.tv>

Président et Directeur de la publication : M. Franck GODARD

2. HÉBERGEMENT

Worldstream B.V.

Industriestraat 53, 2671 CT

Naaldwijk - Pays-Bas

3. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, DIRPROD FORMATIONS, en qualité de responsable de traitement, s'engage à :

- Collecter uniquement les données nécessaires aux finalités déclarées
- Assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles
- Ne pas les conserver au-delà de la durée nécessaire
- Permettre l'exercice de vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation, portabilité)

Pour exercer ces droits ou pour toute question, contactez notre Délégué à la Protection des Données :

- Par courrier : DIRPROD FORMATIONS - DPO, Le champ du prêt, 77169 Saint-Siméon
- Par email : info@dirprod.tv

4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments du site (textes, images, vidéos, etc.) est protégé par le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, modification ou exploitation totale ou partielle du site ou de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable expresse et écrite de DIRPROD FORMATIONS est strictement interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par le Code de la Propriété Intellectuelle.

5. COOKIES

Conformément à l'article 82 de la loi Informatique et Libertés modifiée et aux lignes directrices de la CNIL, les utilisateurs sont informés de l'utilisation de cookies sur le site. Ils peuvent les accepter ou les refuser via le bandeau de gestion des cookies.

6. LIENS HYPERTEXTES

Les liens vers des sites tiers sont fournis à titre informatif. DIRPROD FORMATIONS n'exerce aucun contrôle sur ces sites et décline toute responsabilité quant à leur contenu. La création de liens vers <https://dirprod.tv> est autorisée sous réserve :

- De ne pas utiliser la technique du framing
- D'en informer préalablement DIRPROD FORMATIONS
- De mentionner la source

7. MODIFICATION DES MENTIONS LÉGALES

DIRPROD FORMATIONS se réserve le droit de modifier les présentes mentions légales à tout moment. Les utilisateurs sont invités à les consulter régulièrement.

8. DROIT APPLICABLE

Les présentes mentions légales sont régies par le droit français. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

Dernière mise à jour : 23/10/2024

POUR **NOUS RETROUVER**



DIRPROD

DES OUTILS POUR EXCELLER
DES CLÉS POUR RÉUSSIR



+33 6 84 23 33 96



dirprodformations



info@dirprod.tv



dirprodformations.fr